

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Délibération n° D-2016-391

Finances - Tarifs municipaux 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

Finances - Tarifs municipaux 2017

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Il est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2017, de nouveaux tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort. Il est à noter que les tarifs des centres de loisir n'entreront en vigueur qu'à compter du 3 janvier 2017.

Ces nouveaux tarifs relèvent tant du budget principal que des budgets annexes. Ils ne sont pas soumis à un coefficient d'augmentation uniforme par rapport aux tarifs existants, mais à une recherche du tarif le plus adapté en fonction de critères spécifiques aux prestations et aux publics concernés.

Concernant le cas particulier des cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, peuvent utiliser à titre gratuit et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule, les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement peuvent néanmoins soumettre les titulaires de cette carte au paiement de la redevance de stationnement en vigueur.

Le conseil municipal décide de faire application de la possibilité offerte par la loi de soumettre les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, au paiement de la redevance en vigueur pour les entrées dans les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et sortie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.
- décider de faire application de la possibilité offerte par la loi de soumettre les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, au paiement de la redevance en vigueur pour les entrées dans les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et sortie.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

TARIFS MUNICIPAUX 2017

EN EUROS



SOMMAIRE

Quotients familiaux	1
Animaux	2 à 3
Cimetière pour animaux	2
Refuge pour animaux	3
Cimetières.....	4 à 8
Cimetières.....	4 à 5
Crématorium.....	6
Services extérieurs des pompes funèbres	7 à 8
Education	9 à 15
Accueil périscolaire	9 à 11
Classes de découvertes	12
Centres de loisirs	13
Restaurants scolaires	14
Séjours	15
Locations	16 à 35
Chalets de Noël	16
Centre Du Guesclin	17
Location de salles au Restaurant Inter Administratif de Niort (R.I.A.).....	18
Pôle commercial dans les espaces de la rue Brisson	19
Salles municipales	20 à 23
Ateliers d'artistes	24
Salles extérieures au Parc des expositions	25 à 33
Location de matériel Service Evénements	34 à 35
Parc des Expositions – Centre de Rencontre	36 à 63
Droits d'occupation du domaine public	36
Fleurissements	37

Location des espaces	38 à 55
Location des salles du Parc de NORON.....	56 à 58
Location de matériel Parc de NORON	59 à 62
Location de matériel Parc de NORON / Service EVENEMENTS	63
Redevances - Droits d'occupation du domaine public	64 à 72
Droit d'occupation du domaine public Foires et Marchés - Commerces	64 à 69
Droits d'occupation du domaine public Halles de Niort	70
Redevance déchets Halles de Niort	71
Occupation du domaine public (espaces publics)	72
Loisirs	73 à 81
Animations sportives.....	73
Location de matériels sportifs et d'intervention	74
Location de salles de sport	75
Stades.....	76
DSP Golf	77 à 78
Acclameur mur d'escalade	79 à 80
Pass Familles	81
Prestations de services.....	82 à 85
Informatiques.....	82
Main d'œuvre	83
Pose de banderoles	84
Reproduction de clef sécurisée (forfait l'unité)	85
Transports.....	86 à 89
Aérodrome de Niort Marais Poitevin	86 à 88
Taxis	89
Stationnement	90 à 110
Sur l'aire de camping-cars.....	90
Sur parkings et voiries	91 à 110

QUOTIENTS FAMILIAUX

TRANCHES DE QUOTIENTS FAMILIAUX EN VIGUEUR (1)

	TRANCHE N° 1	TRANCHE N° 2	TRANCHE N° 3	TRANCHE N° 4	TRANCHE N° 5	TRANCHE N° 6	TRANCHE N° 7	TRANCHE N° 8	TRANCHE N° 9	TRANCHE N° 10	TRANCHE N° 11	TRANCHE N° 12
EN EUROS	0 à 193,99	194 à 312,99	313 à 484,99	485 à 655,99	656 à 916,99	917 à 1 062,99	1 063 à 1 272,99	1 273 à 1 482,99	1 483 à 1 749,99	1 750 à 2 064,99	2 065 à 2 395,99	>= à 2 396

(1) Pour chaque service municipal utilisant le système de quotient familial, les tranches de quotient adoptées en application de la délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2013, s'appliquent à la date d'entrée en vigueur des tarifs concernés.

Le montant du quotient familial calculé pour chaque usager est arrondi à l'euro le plus proche.

CIMETIERE POUR ANIMAUX

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	X		X	
A- Redevance annuelle pour l'entretien d'une concession	X	30,00	X	30,00
	X		X	

ANIMAUX

REFUGE POUR ANIMAUX

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
CHIENS		
A- FOURRIERE		
A.1- Prise en charge	55,50	55,00
A.2- Frais de séjour, par jour	15,00	15,00
A.3- Identification électronique	49,50	49,00
A.4- Demande d'une commune voisine non conventionnée	200,00	190,00
A.5- Vaccination CHPPI2 + lept	24,25	24,00
A.6- Vaccin Rage + passeport	35,35	35,00
A.7- Visite chien mordeur (3 visites)	101,00	100,00
A.8- Prise en charge animaux des personnes sans domicile fixe	15,00	15,00
B- ABANDON		
B.1- Droit d'abandon (20 jours de garde), par chien	106,00	105,00
B.2- 10 jours supplémentaires, par chien	52,50	52,00
C- ADOPTION		
C.1- Droit d'adoption, par chien (vaccination CHPPI + L)	141,40	140,00
C.2- Droit d'adoption, par chien (vaccination CHPL + Rage)	176,75	175,00
C.3- Droit d'adoption, par chien sénior (vaccination CHPPI + L)	70,70	70,00
C.4- Droit d'adoption, par chien sénior (vaccination CHPL + Rage)	106,00	105,00
CHATS		
D- FOURRIERE		
D.1- Prise en charge	30,30	30,00
D.2- Frais de séjour, par jour	11,10	11,00
D.3- Identification électronique	49,50	49,00
D.4- Demande d'une commune voisine non conventionnée	200,00	130,00
D.5- Vaccination	18,20	18,00
D.6- Visite chat mordeur (3 visites)	101,00	100,00
	15,00	15,00
E- ABANDON		
E.1- Chaton ou chat(te) adulte abandonné(e) par un particulier	12,00	12,00
F- ADOPTION		
F.1- Chaton tatoué et vacciné + test leucose	106,00	105,00
F.2- Chatte adulte tatouée, vaccinée, stérilisée + test leucose	179,00	177,00
F.3- Chat adulte tatoué, vacciné, stérilisé + test leucose	133,00	132,00
F.4- Vaccin leucose	40,40	40,00
F.5 - Chat Sénior tatoué, vacciné, stérilisé + test leucose (male et femelle)	100,00	
ANIMAL AUTRE QUE CHIEN ET CHAT		
G- FOURRIERE -		
G.1- Prise en charge	60,60	60,00
G.2- Frais de séjour, par jour	15,15	15,00

CIMETIERES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
A - CONCESSIONS				
A.1 - Concession 2 m ²				
A.1.1 - 15 ans		109,00		107,00
A.2 - Concession 2,40 m ²				
A.2.1 - 30 ans		454,00		449,00
A.2.2 - 50 ans		1 066,00		1 055,00
A.3 - Supplément de terrain, le m ²				
A.3.1 - 15 ans		56,00		55,00
A.3.2 - 30 ans		188,00		186,00
A.3.3 - 50 ans		446,00		441,00
A.4 - Case de columbarium ou case en jardin d'urnes				
A.4.1 - 15 ans		165,00		163,00
A.4.2 - 30 ans		467,00		462,00
B - TAXE D'INHUMATION EN CONCESSION		85,00		84,00
C - FOURNITURE D'UNE CLE POUR PORTES AUTOMATIQUES DES PORTAILS DE CIMETIERES POUR PERSONNES INVALIDES, LA CLE AU-DELA DE LA PREMIERE		16,00		15,00

CIMETIERES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
D - OUVERTURE ET DROIT DE SEJOUR EN CAVEAU PROVISOIRE		
D.1 - Les 6 premiers jours	122,00	120,00
D.2 - Par jour supplémentaire	16,00	15,00
E - FOURNITURES DIVERSES		
E.1 - Fourniture d'un monument d'occasion		
E.1.1 - En granit	400,00	652,00
E.2 - Vente d'un caveau d'occasion		
E.2.1 - 1 case	437,00	432,00
E.2.2 - 2 cases	659,00	652,00
E.2.3 - 3 cases	874,00	865,00
E.3 - Vente d'éléments de monuments et croix		
E.3.1 - Eléments de monuments en pierre naturelle	300 le m3	
E.3.2 - Elément façonnés ou sculptés en pierre naturelle	700 le m3	
E.3.3 - Croix en pierre ou en fonte	60,00	

CREMATORIUM

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A - OPERATION DE CREMATION				
A.1 - Adulte et enfant de plus de 7 ans, la crémation	546,67	656,00	540,83	649,00
A.2 - Enfant de 1 à 7 ans, la crémation	247,5	297,00	245,00	294,00
A.3 - Enfant de moins de 1 an, la crémation	137,5	165,00	135,83	163,00
B - CREMATION RELIQUAIRE D'OSSEMENTS				
B.1 - Volume cercueil adulte, la crémation	462,5	555,00	457,50	549,00
B.2 - Petit volume, la crémation	139,17	167,00	137,50	165,00
C - CREMATION PIECES ANATOMIQUES				
C.1 - Grande boîte, la crémation	232,5	279,00	230,00	276,00
C.2 - Petite boîte, la crémation	139,17	167,00	137,50	165,00

SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A- CREUSEMENTS ET REMBLAIEMENTS DES FOSSES				
A.1- Fosse simple adulte	344,17	413,00	340,00	408,00
A.2- Fosse double adulte	475,83	571,00	470,83	565,00
A.3- Fosse triple adulte	582,50	699,00	576,67	692,00
A.4- Fosse simple enfant	152,50	183,00	150,83	181,00
A.5- Fosse pour urne ou reliquaire	75,00	90,00	 	
B- TERRASSEMENT POUR CAVEAU				
B.1- 1 case	251,67	302,00	249,17	299,00
B.2- 2 cases	366,67	440,00	362,50	435,00
B.3- 2 cases terrain difficile	489,17	587,00	484,17	581,00
B.4- 3 cases	477,50	573,00	472,50	567,00
B.5- 3 cases terrain difficile	630,00	756,00	623,33	748,00
B.6- 4 cases	805,00	966,00	796,67	956,00
C- AUTRES PRESTATIONS				
C.1- Exhumation d'un cercueil	161,67	194,00	160,00	192,00
C.2- Regroupement de restes mortels, par corps	83,33	100,00	73,33	88,00
C.3- Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	40,80	49,00	40,00	48,00
C.4- Dépôt d'urne au Colombarium, ou en jardin d'urne	53,33	64,00	52,50	63,00
C.5- Travaux funéraires pour tiers	Au tarif main d'œuvre de la ville de Niort			
C.6- Admission d'un corps en chambre funéraire				
C.6.1- 1er jour	55,00	66,00	54,17	65,00
C.6.2- par jour supplémentaire	17,50	21,00	16,67	20,00
C.7- Admission d'un corps en salon funéraire				
C.7.1- 1er jour	55,00	66,00	54,17	65,00
C.7.2- par jour supplémentaire	17,50	21,00	16,67	20,00

SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
D- FOURNITURES				
D.1 - Fourniture de plafonds pour fosse	59,17	71,00	58,33	70,00
D.2 - Housse biodégradable pour exhumation, l'unité	37,50	45,00	36,67	44,00
D.3 - Fourniture et gravure d'une plaque	16,67	20,00	15,83	19,00
D.4 - Urnes				
D.4.1 - Urne "Aegina", l'unité	92,50	111,00	90,83	109,00
D.4.2- Urne "Floria", l'unité	144,17	173,00	142,50	171,00
D.4.3- Urne "Antigone", l'unité	64,17	77,00	63,33	76,00

ACCUEIL PERISCOLAIRE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS AU 01/01/2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A- PAR TRANCHE DE Q.F, L'HEURE DU MATIN (7 h 30 - 8 h 30)				
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,12	0,13	0,11	0,12
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,12	0,13	0,11	0,12
A.3- Tranche Q.F n° 3	0,12	0,13	0,11	0,12
A.4- Tranche Q.F n° 4	0,33	0,34	0,32	0,33
A.5- Tranche Q.F n° 5	0,55	0,56	0,54	0,55
A.6- Tranche Q.F n° 6	0,65	0,66	0,64	0,65
A.7- Tranche Q.F n° 7	0,75	0,77	0,74	0,76
A.8- Tranche Q.F n° 8	0,85	0,87	0,84	0,86
A.9- Tranche Q.F n° 9	0,97	0,99	0,96	0,98
A.10- Tranche Q.F n° 10	1,08	1,10	1,07	1,09
A.11- Tranche Q.F n° 11	1,18	1,21	1,17	1,20
A.12- Tranche Q.F n° 12	1,29	1,31	1,28	1,30
B- PAR TRANCHE DE Q.F, LA 1ère HEURE 15 DU SOIR SANS GOUTER (16 h - 17 h 15)				
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,12	0,13	0,11	0,12
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,12	0,13	0,11	0,12
A.3- Tranche Q.F n° 3	0,12	0,13	0,11	0,12
A.4- Tranche Q.F n° 4	0,33	0,34	0,32	0,33
A.5- Tranche Q.F n° 5	0,55	0,56	0,54	0,55
A.6- Tranche Q.F n° 6	0,65	0,66	0,64	0,65
A.7- Tranche Q.F n° 7	0,75	0,77	0,74	0,76
A.8- Tranche Q.F n° 8	0,85	0,87	0,84	0,86
A.9- Tranche Q.F n° 9	0,97	0,99	0,96	0,98
A.10- Tranche Q.F n° 10	1,08	1,10	1,07	1,09
A.11- Tranche Q.F n° 11	1,18	1,21	1,17	1,20
A.12- Tranche Q.F n° 12	1,29	1,31	1,28	1,30

- application du même tarif pour les familles Niortaises pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en classe d'intégration (CLIS).

ACCUEIL PERISCOLAIRE

C- PAR TRANCHE DE Q.F, LA 1ère HEURE 15 DU SOIR <i>GOUTER COMPRIS</i> (uniquement pour les maternelles) (16 h - 17 h 15)	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS AU 01/01/2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,12	0,13	0,11	0,12
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,12	0,13	0,11	0,12
A.3- Tranche Q.F n° 3	0,12	0,13	0,11	0,12
A.4- Tranche Q.F n° 4	0,44	0,45	0,43	0,44
A.5- Tranche Q.F n° 5	0,70	0,71	0,69	0,70
A.6- Tranche Q.F n° 6	0,85	0,87	0,84	0,86
A.7- Tranche Q.F n° 7	1,08	1,10	1,07	1,09
A.8- Tranche Q.F n° 8	1,29	1,31	1,28	1,30
A.9- Tranche Q.F n° 9	1,39	1,42	1,38	1,41
A.10- Tranche Q.F n° 10	1,73	1,76	1,71	1,74
A.11- Tranche Q.F n° 11	1,83	1,87	1,81	1,85
A.12- Tranche Q.F n° 12	1,93	1,97	1,91	1,95
D- PAR TRANCHE DE Q.F, LA 2ème HEURE 15 DU SOIR (17 h 15 - 18 h 30)				
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,12	0,13	0,11	0,12
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,12	0,13	0,11	0,12
A.3- Tranche Q.F n° 3	0,12	0,13	0,11	0,12
A.4- Tranche Q.F n° 4	0,65	0,66	0,64	0,65
A.5- Tranche Q.F n° 5	0,92	0,93	0,91	0,92
A.6- Tranche Q.F n° 6	1,08	1,10	1,07	1,09
A.7- Tranche Q.F n° 7	1,29	1,31	1,28	1,30
A.8- Tranche Q.F n° 8	1,50	1,54	1,49	1,52
A.9- Tranche Q.F n° 9	1,62	1,65	1,60	1,63
A.10- Tranche Q.F n° 10	1,93	1,97	1,91	1,95
A.11- Tranche Q.F n° 11	2,04	2,08	2,02	2,06
A.12- Tranche Q.F n° 12	2,15	2,19	2,13	2,17

- réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire

ACCUEIL PERISCOLAIRE

E- PAR TRANCHE DE Q.F, accueil du mercredi de 11 h 45 à 12 h 15)	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS AU 01/01/2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,09	0,10	0,08	0,09
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,09	0,10	0,08	0,09
A.3- Tranche Q.F n° 3	0,09	0,10	0,08	0,09
A.4- Tranche Q.F n° 4	0,25	0,26	0,24	0,25
A.5- Tranche Q.F n° 5	0,41	0,42	0,40	0,41
A.6- Tranche Q.F n° 6	0,49	0,50	0,48	0,49
A.7- Tranche Q.F n° 7	0,57	0,58	0,56	0,57
A.8- Tranche Q.F n° 8	0,65	0,66	0,64	0,65
A.9- Tranche Q.F n° 9	0,73	0,74	0,72	0,73
A.10- Tranche Q.F n° 10	0,81	0,82	0,80	0,81
A.11- Tranche Q.F n° 11	0,89	0,90	0,88	0,89
A.12- Tranche Q.F n° 12	0,96	0,98	0,95	0,97

- réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire

- application du même tarif pour les familles Niortaises pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en classe d'intégration (CLIS).

CLASSES DE DECOUVERTES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
A.1- Tranche Q.F n° 1	 	4,79	 	4,74
A.2- Tranche Q.F n° 2	 	18,23	 	18,05
A.3- Tranche Q.F n° 3	 	31,94	 	31,62
A.4- Tranche Q.F n° 4	 	45,38	 	44,93
A.5- Tranche Q.F n° 5	 	61,61	 	61,00
A.6- Tranche Q.F n° 6	 	79,22	 	78,44
A.7- Tranche Q.F n° 7	 	97,45	 	96,49
A.8- Tranche Q.F n° 8	 	101,89	 	100,88
A.9- Tranche Q.F n° 9	 	105,86	 	104,81
A.10- Tranche Q.F n° 10	 	105,86	 	104,81
A.11- Tranche Q.F n° 11	 	105,86	 	104,81
A.12- Tranche Q.F n° 12	 	105,86	 	104,81

CENTRES DE LOISIRS

Enfants de 2 à 11 ans révolus (au moment du séjour)	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 03/01/2017 *		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A- JOURNEE				
A.1- Tranche Q.F n° 1	11,68	18,55	11,56	18,37
A.2- Tranche Q.F n° 2	12,26	19,42	12,14	19,23
A.3- Tranche Q.F n° 3	12,74	20,23	12,61	20,03
A.4- Tranche Q.F n° 4	13,10	20,77	12,97	20,56
A.5- Tranche Q.F n° 5	14,53	22,88	14,39	22,65
A.6- Tranche Q.F n° 6	15,70	24,66	15,54	24,42
A.7- Tranche Q.F n° 7	16,88	26,78	16,71	26,51
A.8- Tranche Q.F n° 8	17,40	27,42	17,23	27,15
A.9- Tranche Q.F n° 9	18,14	28,50	17,96	28,22
A.10- Tranche Q.F n° 10	18,14	28,50	17,96	28,22
A.11- Tranche Q.F n° 11	18,14	28,50	17,96	28,22
A.12- Tranche Q.F n° 12	18,14	28,50	17,96	28,22
B- DEMI-JOURNEE				
B.1- Tranche Q.F n° 1	7,00	11,13	6,93	11,02
B.2- Tranche Q.F n° 2	7,35	11,65	7,28	11,53
B.3- Tranche Q.F n° 3	7,64	12,14	7,56	12,02
B.4- Tranche Q.F n° 4	7,86	12,46	7,78	12,34
B.5- Tranche Q.F n° 5	8,73	13,73	8,64	13,59
B.6- Tranche Q.F n° 6	9,42	14,80	9,33	14,65
B.7- Tranche Q.F n° 7	10,12	16,06	10,02	15,90
B.8- Tranche Q.F n° 8	10,44	17,07	10,34	16,90
B.9- Tranche Q.F n° 9	10,89	17,10	10,78	16,93
B.10- Tranche Q.F n° 10	10,89	17,10	10,78	16,93
B.11- Tranche Q.F n° 11	10,89	17,10	10,78	16,93
B.12- Tranche Q.F n° 12	10,89	17,10	10,78	16,93

* Afin que les tarifs des centres de loisirs en vigueur durant les vacances scolaires de fin d'année soient uniformes, ceux de 2017 ne seront applicables qu'à compter du 3 janvier.

Sur les QF 1, 2, 3, et 4 (jusqu'à 550) les aides de la CAF sont supérieures au tarif appliqué par la ville,
 Aussi, une participation journalière forfaitaire est appliquée pendant les vacances scolaires comme suit :

QF1 (Niort) = 1,70

QF2 (Niort) = 2,37

QF3 (Niort) = 2,99

QF4 (jusqu'à 550 ; Niort) = 3,71

RESTAURANTS SCOLAIRES

RESTAURANTS SCOLAIRES	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A- PAR TRANCHE DE Q.F, LE REPAS				
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,24	0,86	0,23	0,85
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,86	0,88	0,85	0,87
A.3- Tranche Q.F n° 3	1,51	2,84	1,49	2,81
A.4- Tranche Q.F n° 4	2,20	2,84	2,18	2,81
A.5- Tranche Q.F n° 5	2,94	5,14	2,91	5,09
A.6- Tranche Q.F n° 6	3,78	5,14	3,75	5,09
A.7- Tranche Q.F n° 7	4,67	6,26	4,63	6,20
A.8- Tranche Q.F n° 8	4,84	6,26	4,79	6,20
A.9- Tranche Q.F n° 9	4,99	6,26	4,94	6,20
A.10- Tranche Q.F n° 10	4,99	6,26	4,94	6,20
A.11- Tranche Q.F n° 11	4,99	6,26	4,94	6,20
A.12- Tranche Q.F n° 12	4,99	6,26	4,94	6,20
B- ELEVES STAGIAIRES NON REMUNERES, LE REPAS	2,47		2,44	
C- PERSONNEL ENSEIGNANT				
C.1- le repas (de ce tarif peut être déduite la subvention de l'Etat aux fonctionnaires)	5,30		5,25	
D- PERSONNEL MUNICIPAL				
D.1- le repas	2,00		1,98	
E- AUTRES PERSONNES AUTORISEES A DEJEUNER EXCEPTIONNELLEMENT DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES				
E.1- le repas	5,30		5,25	

- Réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire

- Application du même tarif que les familles niortaises pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en classe d'intégration (CLIS)

SEJOURS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A- SEJOURS COURTS - Tarifs à la journée				
A.1- Tranche Q.F n° 1	22,13	38,34	21,91	37,96
A.2- Tranche Q.F n° 2	23,66	40,84	23,43	40,43
A.3- Tranche Q.F n° 3	25,15	43,27	24,90	42,84
A.4- Tranche Q.F n° 4	28,06	48,57	27,78	48,09
A.5- Tranche Q.F n° 5	30,03	51,54	29,73	51,03
A.6- Tranche Q.F n° 6	32,42	55,82	32,10	55,26
A.7- Tranche Q.F n° 7	35,28	60,84	34,94	60,24
A.8- Tranche Q.F n° 8	36,87	63,66	36,51	63,03
A.9- Tranche Q.F n° 9	38,42	66,20	38,04	65,55
A.10- Tranche Q.F n° 10	38,42	66,20	38,04	65,55
A.11- Tranche Q.F n° 11	38,42	66,20	38,04	65,55
A.12- Tranche Q.F n° 12	38,42	66,20	38,04	65,55
B- SEJOURS LONGS * : Réduction de 10% sur les tarifs SEJOURS COURTS				
B.1- Tranche Q.F n° 1	19,92	34,51	19,72	34,17
B.2- Tranche Q.F n° 2	21,30	36,75	21,09	36,39
B.3- Tranche Q.F n° 3	22,63	38,94	22,41	38,56
B.4- Tranche Q.F n° 4	25,26	43,72	25,01	43,28
B.5- Tranche Q.F n° 5	27,03	46,39	26,76	45,93
B.6- Tranche Q.F n° 6	29,18	50,23	28,89	49,74
B.7- Tranche Q.F n° 7	31,76	54,76	31,44	54,22
B.8- Tranche Q.F n° 8	33,18	57,29	32,86	56,72
B.9- Tranche Q.F n° 9	34,57	59,58	34,23	58,99
B.10- Tranche Q.F n° 10	34,57	59,58	34,23	58,99
B.11- Tranche Q.F n° 11	34,57	59,58	34,23	58,99
B.12- Tranche Q.F n° 12	34,57	59,58	34,23	58,99
C- PASSEPORT ENFANT : Réduction de 75% pour les QF 1 à 4 (jusqu'à 550), de 50% pour les QF 4 (à partir de 551) à 5 (jusqu'à 770) appliquée sur le tarif journée Séjours courts				
C.1- Tranche Q.F n° 1	5,53	9,59	5,48	9,49
C.2- Tranche Q.F n° 2	5,92	10,21	5,86	10,11
C.3- Tranche Q.F n° 3	6,29	10,82	6,22	10,71
C.4- Tranche Q.F n° 4 (jusqu'à 550)	7,02	12,14	6,95	12,02
C.5- Tranche Q.F n° 4 (551-655)	14,03	24,29	13,89	24,05
C.6- Tranche Q.F n° 5 (656-770)	15,02	25,77	14,87	25,52

CHALETS DU MARCHE DE NOEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Chalet de 3,30 m Période du 1er décembre à Noël	 	523,00	 	513,34
Chalet de 4,40 m Période du 1er décembre à Noël	 	610,00	 	598,90
Structure Toilée 4 x 4 m Forfait semaine	 	175,00	 	171,09

CENTRE DU GUESCLIN - LOCATIONS DE SALLES

**TARIFS EN VIGUEUR
A PARTIR 01/01/2017**

TOUT USAGER - barème par tranche de 4 heures / (sauf associations)

SALLES	SUPERFICIES	NIORT	HORS NIORT
BAT A 3ème étage : 315-316-318	35M ² / 45 M ²	13,70	31,20
BAT A 2ème étage : 206-208-210-212-214			
BAT A 1er étage: 107-109 BAT C : salle de réunion			
BAT A : 115-116-117-118 /203-205-207-209-213-P330 (Arche)	60 M ²	22,90	45,95
BAT A : Foyer / salles de conférence 1-2 / salle mutualisée BAT C : salles de conférence 8-9-10 / amphis 1-2-3	115 / 120 M ²	45,15	89,70
Remise en état après dégradations (ménage complet - réparations) - Forfait			100,00

**POUR MÉMOIRE
TARIFS 2016**

NIORT	HORS NIORT
13,55	30,90
22,70	45,50
44,70	88,80
	

TARIFS pour 1 heure de location

ASSOCIATIONS - PARTIS POLITIQUES - SYNDICATS *	NIORT	HORS NIORT
Toutes les salles	5,35	6,67

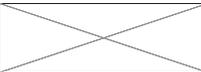
NIORT	HORS NIORT
5,30	5,30

* toute heure entamée est dûe

Nota : la gratuité des salles s'applique pour les partis politiques dans le cadre de l'organisation de primaires (délib n°D-2016-291 du 19/09/2016) ainsi que durant toute campagne électorale (délib n°D-2014-380 du 15/09/2014)

BAT A : BUREAUX ET SALLES - TARIFS ANNUELS CHARGES LOCATIVES

BATIMENT A : bureaux et salles pour les occupations à titre privative et exclusive	Forfaitaire/an/M ² sans Ménage	24,00
BATIMENT A : bureaux et salles pour les occupations à titre privative et exclusive	Forfaitaire/an/M ² avec Ménage	36,00

Forfaitaire/an/M ² sans Ménage	
Forfaitaire/an/M ² avec Ménage	37,75

L
O
C
A
T
I
O
N
S

LOCATION DE SALLES AU RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A- PETITES SALLES				
A.1- Journée (10 heures)	484,80	581,76	480,00	576,00
A.2- Demi-journée (5 heures)	303,00	363,60	300,00	360,00
A.3- De 20h00 à 2h00	303,00	363,60	300,00	360,00
B- RESTAURANT				
B.1- Salle sans cuisine				
B.1.1- Journée (10 heures)	1 004,11	1 204,93	994,17	1 193,00
B.1.2- Demi-journée (5 heures)	629,57	755,48	623,33	748,00
B.1.3- De 20h00 à 2h00	629,57	755,48	623,33	748,00
B.2- Salle avec cuisine				
B.2.1- LA SALLE				
B.2.1.1- Journée (10 heures)	1 313,00	1 575,60	1 300,00	1 560,00
B.2.1.2- Demi-journée (5 heures)	938,46	1 126,15	929,17	1 115,00
B.2.1.3- De 20h00 à 2h00	938,46	1 126,15	929,17	1 115,00
B.2.2- PAR COUVERT	2,40	2,88	2,38	2,85
Minimum par service	235,20	282,24	235,00	282,00

Le temps d'immobilisation des espaces, pour la préparation par l'organisateur de la manifestation, est facturé sur la base de 50 % du tarif de location de la salle.

POLE COMMERCIAL DANS LES ESPACES DE LA RUE BRISSON

LOCATION COMMERCE	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
1- Location commerce	X	6,40€/m ²	X	6,30€/m ²

**L
O
C
A
T
I
O
N
S**

SALLES MUNICIPALES

L
O
C
A
T
I
O
N
S

LOCATIONS SALLES MUNICIPALES NIORTAIS ET NON NIORTAIS	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
1. REMISE EN ETAT DES SALLES MUNICIPALES		
Reproduction de clé		cf. tarif général
Reproduction de clé avec changement de barillet		cf. tarif général
Remise en état après dégradations (ménage complet - réparations)	310,00	306,32
Forfait remise en état après dégradations du mobilier	100,00	100,00
Forfait remise en état après dégradations du matériel cuisine	200,00	200,00
Prestataire de service complémentaire		cf. tarif général
2. ECRAN GEANT + TELECOMMANDES DE LA SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET RUE LAURENT BONNEVAY		
Forfait remise en état après dégradations de l'écran géant	200,00	200,00
Forfait remplacement de la télécommande (montant par télécommande)	50,00	200,00

LOCATIONS SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET ADMINISTRATIONS

SALLES	Superficie en m ²	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017								POUR MEMOIRE TARIFS 2016								
		Type A1 - du 01/01 au 31/12		Type A2 - du 01/01 au 31/12		Type A3 - du 01/01 au 31/12		Type A4 - du 01/01 au 31/12		Type 1 - du 01/01 au 31/12		Type 2 - du 01/01 au 31/12		Type 3 - du 01/01 au 31/12		Type 4 - du 01/01 au 31/12		
		NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORT	HORS NIORT							
1. SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE ASSOCIATIF LANGEVIN WALLON 48 RUE ROUGET DE LISLE	139 m ²	101,00	126,25	5,35	6,67					100,00		5,30						
2. SALLE ASSOCIATIVE - EDMOND PROUST - GS EDMOND PROUST 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD	67,50 m ²	50,50	63,10	2,63	3,25					50,00		2,60						
3. BOX DE RANGEMENT SALLE ASSOCIATIVE - EDMOND PROUST - GS EDMOND PROUST 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD - Forfait annuel		13,50																
4. SALLE ASSOCIATIVE DU PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE - ANCIENNE DEPENDANCE DE L'EX-PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE 5 RUE DU PRESBYTERE	41,40 m ²	50,50	63,10	2,63	3,25					50,00		2,60						
5. SALLE ASSOCIATIVE DE SAINT LIGUAIRE. 18 RUE DU HUIT MAI 1945	30,45 m ²	50,50	63,10	2,63	3,25													
6. PETIT THEATRE JEAN RICHARD. 202 AVENUE SAINT JEAN D'ANGELY	325 m ²	101,00	126,25	5,35	6,67													
7. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	325,83 m ²	101,00	126,25	5,35	6,67	50,50	63,10	272,00	455,00	100,00	125,00	5,30	6,60	50,00	62,50	270,00	450,00	
8. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE ODETTE BODIN SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	42,54 m ²	50,50	63,10	2,63	3,25	6,57	8,30	122,70	163,60	50,00	62,50	2,60	3,25	6,50	8,25	121,50	162,00	
9. OFFICE TRAITEUR DES SALLES DU CLOU-BOUCHET - OPTION FORFAITAIRE RUE LAURENT BONNEVAY				86,50 € / réservation	108,50 € / réservation	86,50 € / réservation	108,50 € / réservation	86,50 € / réservation	108,50 € / réservation			86,00	107,50	86,00	107,50	86,00	107,50	

I. Principes de base de tarification

Gratuité pour les services de la Ville de Niort et du CCAS.

Tarifs applicables aux syndicats

Tarifs applicables aux partis politiques sauf gratuits prévues pour les partis politiques reconnus par l'Etat comme participant à une campagne électorale et uniquement pendant les 3 mois précédents la date du scrutin (délib n°D2014-380 du 15/09/2014) et/ou à l'organisation de primaires (délib n°D-2016-291 du 19/09/2016)

Toute heure commencée est due

La réservation de l'office traiteur n'est pas possible sans la réservation d'une des deux salles du Clou Bouchet

La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

II. Précisions applicables à la tarification de type A1 :

Tarif A1 applicable aux associations bénéficiant d'un ou plusieurs créneau(x) horaire(s) régulier(s) par semaine sur un an (vacances scolaires comprises ou non)

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée.

III. Précisions applicables à la tarification de type A2 :

Tarif A2 applicable aux associations hors jours fériés et ponts

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée.

IV. Précisions applicables à la tarification de type A3 :

Tarif A3 applicable aux associations sollicitant des créneaux hebdomadaires pendant les vacances scolaires (5 à 7 jours complets jours et / ou nuits comprises)

Tarif A3 applicable sur présentation d'un planning prévisionnel de l'année civil ou scolaire et motivé (stage, répétitions, animation de longue durée avec matériels ne pouvant être déplacé etc.)

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée

V. Précisions applicables à la tarification de type A4 :

Tarif A4 applicable d'office aux associations sollicitant des créneaux (hors créneaux réguliers) du samedi 9h00 au lundi 9h00, pendant les jours fériés ou pendant les ponts

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée

LOCATIONS SALLES MUNICIPALES AUX PARTICULIERS
TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017

SALLES	Superficie en m ²	Type P1 - du 01/01 au 31/12		Type P2 - du 01/01 au 31/12		Type P3 - du 01/01 au 31/12	
		Forfait journée / nuit (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts) € / jour ou € / nuit		Activités ponctuelles Tarif horaire € / heure		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts) € / week-end	
		NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS
1. SALLE ASSOCIATIVE DU PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE - ANCIENNE DEPENDANCE DE L'EX-PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE 5 RUE DU PRESBYTERE	41,40 m ²	61,00	81,50	6,80	9,10		
2. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	325,83 m ²	136,00	227,00	12,85	17,15	272,00	454,00
3. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE ODETTE BODIN SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	42,54 m ²	61,00	81,50	6,80	9,10	122,00	163,00
4. OFFICE TRAITEUR DES SALLES DU CLOU-BOUCHET - OPTION FORFAITAIRE RUE LAURENT BONNEVAY		86,50 € / réservation	108,50 € / réservation			86,50 € / réservation	108,50 € / réservation

POUR MÉMOIRE TARIFS 2016

Type EA 1 - du 01/01 au 31/12		Type EA 2 - du 01/01 au 31/12	
Tarif horaire (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts) € / heure		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts) € / week-end	
NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS
135,00	225,00	270,00	450,00
60,75	81,00	121,50	162,00
86,00	107,50	86,00	107,50

I. Principes de base de tarification

Gratuité pour les services de la Ville de Niort et du CCAS.

La réservation de l'office traiteur n'est pas possible sans la réservation d'une des deux salles du Clou Bouchet

II. Précisions applicables à la tarification de type P1 :

Tarif P1 applicable aux particuliers hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du lundi 9 h 00 au vendredi 17 h 00

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

III. Précisions applicables à la tarification de type P2 :

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

IV. Précisions applicables à la tarification de type P3 :

Tarif P3 applicable d'office aux particuliers les samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du samedi 9 h 00 au lundi 9 h 00, les jours fériés et les ponts

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

Le versement reste acquis si l'annulation n'est pas intervenue au moins 1 semaine avant la date de réservation

LOCATIONS SALLES MUNICIPALES AUX ENTREPRISES

 L
O
C
A
T
I
O
N
S

TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017						POUR MÉMOIRE TARIFS 2016			
SALLES	Superficie en m ²	Type E 1 - du 01/01 au 31/12		Type E 2 - du 01/01 au 31/12		Type EA 1 - du 01/01 au 31/12		Type EA 2 - du 01/01 au 31/12	
		Tarif horaire (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Tarif horaire (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts)	
		€/ heure		€/ week-end		€/ heure		€/ week-end	
		NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS
1. SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE ASSOCIATIF LANGEVIN WALLON 48 RUE ROUGET DE LISLE	139 m ²	13,50	18,00	324,00	432,00				
2. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	325,83 m ²	18,90	25,25	454,50	606,00	18,75	25,00	450,00	600,00
3. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE ODETTE BODIN SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	42,54 m ²	6,80	9,10	163,50	218,00	6,75	9,00	162,00	216,00
4. OFFICE TRAITEUR DES SALLES DU CLOU-BOUCHET - OPTION FORFAITAIRE RUE LAURENT BONNEVAY		108,50 € / réservation	135,50 € / réservation	108,50 € / réservation	135,50 € / réservation	107,50	134,50	107,50	134,50

I. Principes de base de tarification

Gratuité pour les services de la Ville de Niort.

La réservation de l'office traiteur n'est pas possible sans la réservation d'une des deux salles du Clou Bouchet

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

II. Précisions applicables à la tarification de type E 1 :

Tarif E 1 applicable hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du lundi 9 h 00 au vendredi 17 h 00

Toute heure commencée est due

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée.

III. Précisions applicables à la tarification de type E 2 :

Tarif E 2 applicable d'office les samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du samedi 9 h 00 au lundi 9 h 00, les jours fériés et les ponts

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

Le versement reste acquis si l'annulation n'est pas intervenue au moins 1 semaine avant la date de réservation

LOCATION ATELIERS ARTISTES
(Bâtiment D du groupe scolaire Edmond Proust)

NIORT	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017			POUR MÉMOIRE TARIFS 2016		
1.GS EDMOND PROUST - BATIMENT D - ATELIERS 1 ET 3 (11,50 m²) 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD	QF 1, 2 et 3	QF 4, 5 et 6	QF 7, 8 et 9	QF 1, 2 et 3	QF 4, 5 et 6	QF 7, 8 et 9
Forfaitaire par an	41,94	126,50	211,05	 	 	
2.GS EDMOND PROUST - BATIMENT D - ATELIER 2 (17,50 m²) 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD	QF 1, 2 et 3	QF 4, 5 et 6	QF 7, 8 et 9	QF 1, 2 et 3	QF 4, 5 et 6	QF 7, 8 et 9
Forfaitaire par an	63,83	192,50	321,13	 	 	

SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS

TOUTE L'ANNEE

ASSOCIATIONS NIORTAISES

SALLES	SURFACE en m ²	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
		TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES	TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE	TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES	TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE
Petit Théâtre Jean Richard	325	voir tarifs définis p 21 *		5,30	100,00
Salle de Saint Pezenne	192	5,35	101,00	5,30	100,00
Salle Place du Port	100	5,35	101,00	5,30	100,00
Salle de Pré Leroy	200	5,35	101,00	5,30	100,00
Salle de St Liguair	157	5,35	101,00	5,30	100,00
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	2,63	50,50	2,60	50,00
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	5,35	101,00	5,30	100,00
Salle de danse des Gardoux		5,35	101,00	5,30	100,00

Les activités en continu sur plusieurs semaines seront facturées à raison de 35 h /semaine et que les activités en continu sur un WE seront facturées à raison de 7 h / jour.

* La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS HORS PERIODE DE CHAUFFAGE

NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
SALLES	SURFACE en m ²	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Petit Théâtre Jean Richard	325	voir tarifs définis p 21 *		82,06	124,08
Salle de Saint Pezenne	192	48,99	74,07	48,50	73,34
Salle Place du Port	100	25,55	38,53	25,30	38,15
Salle de Pré Leroy	200	51,05	77,11	50,54	76,35
Salle de St Liguairé	157	40,03	60,53	39,63	59,93
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	12,73	19,32	12,60	19,13
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	30,54	46,31	30,24	45,85

* La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS EN PERIODE DE CHAUFFAGE

NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
SALLES	SURFACE en m ²	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Petit Théâtre Jean Richard	325	voir tarifs définis p 21 *		84,97	126,99
Salle de Saint Pezenne	192	50,74	75,77	50,24	75,02
Salle Place du Port	100	26,42	39,56	26,16	39,17
Salle de Pré Leroy	200	52,85	78,96	52,33	78,18
Salle de St Liguair	157	41,36	61,86	40,95	61,25
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	13,29	19,73	13,16	19,53
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	31,73	47,39	31,42	46,92

* La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS HORS PERIODE DE CHAUFFAGE

HORS NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016		
SALLES	SURFACE en m ²	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Petit Théâtre Jean Richard	325	voir tarifs définis p 21 *		120,67	250,51
Salle de Saint Pezenne	192	72,01	149,43	71,30	147,95
Salle Place du Port	100	37,50	77,83	37,13	77,06
Salle de Pré Leroy	200	75,00	155,66	74,26	154,12
Salle de St Liguair	157	58,82	122,23	58,24	121,02
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	18,75	38,95	18,56	38,56
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	45,02	93,44	44,57	92,51

* La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS EN PERIODE DE CHAUFFAGE

HORS NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
SALLES	SURFACE en m ²	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Petit Théâtre Jean Richard	325	voir tarifs définis p 21 *		125,00	255,51
Salle de Saint Pezenne	192	74,64	152,42	73,90	150,91
Salle Place du Port	100	38,83	79,38	38,45	78,59
Salle de Pré Leroy	200	77,78	156,54	77,01	154,99
Salle de St Liguair	157	60,88	124,60	60,28	123,37
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	19,47	39,71	19,28	39,32
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	46,67	95,34	46,21	94,40

* La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

SALLE EXTERIEURE AU PARC DES EXPOSITIONS

NIORT

PAR WEEK-END	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Chantemerle	164,42	274,13	162,79	271,42

Mise en place d'une caution composée de deux parties : 50 € de caution "ménage" et 120 € de caution pour les bris de matériels.

SALLE EXTERIEURE AU PARC DES EXPOSITIONS

HORS NIORT

PAR WEEK-END	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Chantemerle	274,13	592,05	271,42	586,19

Mise en place d'une caution composée de deux parties : 50 € de caution "ménage" et 120 € de caution pour les bris de matériels.

**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS
 PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE EN ETAT**

NIORT

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Ménage au m ²	0,41	0,41	0,41	0,41
Clé	35,59	35,59	35,24	35,24
Clé avec changement de canon	296,70	296,70	293,76	293,76
Cuisine Ste Pezenne (forfait)	37,50	91,07	37,13	90,17
Cuisine Chantemerle (forfait)	90,97	90,97	90,07	90,07

Les tarifs "ménage" sont majorés de 50 % les fins de semaine et les jours fériés.

**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS
 PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE EN ETAT**

HORS NIORT	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Ménage au m ²	0,52	0,52	0,51	0,51
Clé	35,59	35,59	35,24	35,24
Clé avec changement de canon	296,70	296,70	293,76	293,76
Cuisine Ste Pezenne (forfait)	47,19	113,74	46,72	112,61
Cuisine Chantemerle (forfait)	90,97	90,97	90,07	90,07

Les tarifs "ménage" sont majorés de 50 % les fins de semaine et les jours fériés.

SERVICE EVENEMENTS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage sera facturé en fonction du prix d'acquisition d'un matériel identique neuf.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A- SUPPORT D'AFFICHAGE, l'unité par manifestaion				
A-1- Plasto bloc		5,05		5,00
A-2- Grille caddies		5,05		5,00
A-3- Panneau à roulettes		10,10		10,00
A-4- Supports autres divers		5,05		5,00
B- MATERIEL VIDEO, par jour d'utilisation				
B-1- TV plasma ou LCD		121,20		120,00
B-2- Video projecteur		176,75		175,00
B-3- PC portable		121,20		120,00
C- MATERIEL SONORISATION, par jour d'utilisation				
C-1- Petite sonorisation mobile (2 enceintes amplifiées, 1 console, 1 micro HF, 2 micros fils)		118,11		116,94
C-2- Sonorisation portable autonome		36,89		36,52
C-3- Sonorisation "Institutionnels"		289,49		286,62
D- MATERIEL AMENAGEMENT ESPACE				
D-1- Parasol, l'unité par manifestation		5,05		5,00
D-2- Comptoir, par jour d'utilisation		5,05		5,00
D-3- Moquette, le m ²		2,02		2,00
D-4- Potelets bois ou angles, l'unité par manifestation		5,05		5,00
D-5- Pupitre de cérémonie, l'unité par manifestation		15,15		15,00

SERVICE EVENEMENTS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage sera facturé en fonction du prix d'acquisition d'un matériel identique neuf.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
E- MATERIEL ELECTRIQUE				
E-1- Passage de câbles, l'unité par manifestation		50,50		50,00
E-2- Par led + pied, par jour d'utilisation		50,50		50,00
E-3- Projecteur de chantiers sur pied, par jour d'utilisation		20,20		20,00
F- PETIT MATERIEL ELECTRIQUE				
F-1- Rallonge électrique, l'unité par manifestation (3 m, 5 m, 10 m, 20 m...)		10,10		10,00
F-2- Adaptateur, l'unité par manifestation		10,10		10,00
F-3- Clé de coffret électrique, l'unité par manifestation		10,10		10,00
G- GROS MATERIEL TECHNIQUE DIVERS				
G-1- Groupe électrogène, par jour d'utilisation (+ remplissage de la cuve)		101,00		100,00
G-2- Transpalette, par jour d'utilisation		15,15		15,00
H- MATERIEL DE VOIRIE				
H-1- Cônes		0,50		
H-2-Baliroads		1,87		
I- PETIT MATERIEL DIVERS (Forfait)		5,00		

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
A- ATTRACTIONS ET CONFISEURS				
A.1- chapiteaux				
A.1.1- cirques, théâtres, funambules, le m ² / jour	0,70	0,84	0,69	0,83
A.1.2- spectacles music-hall, réunions publiques, le m ² / jour	0,46	0,56	0,46	0,55
A.1.3- forfait pour la fourniture de l'eau et nettoyage de l'emplacement	107,38	128,86	106,32	127,58

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - FLEURISSEMENTS -

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FLEURISSEMENT (Forfait 1) 3 plantes comprise entre 1 m et 1,70 m	60,89	73,07	60,29	72,35
FLEURISSEMENT (Forfait 2) 3 plantes comprises entre 2 m et 2,5 m	85,96	103,16	85,11	102,14
FLEURISSEMENT (Forfait 3) 4 plantes comprises entre 2,50 m et +	187,97	225,56	186,11	223,33
FLEURISSEMENT (Forfait 4) 6 plantes inferieur à 1 m	86,55	103,86	85,69	102,83
FLEURISSEMENT (Forfait 5) 6 plantes comprise entre 1 m et 1,70 m	103,26	123,92	102,24	122,69
FLEURISSEMENT (Forfait 6) 6 plantes comprises entre 2 m et 2,50 m	181,03	217,24	179,24	215,09
FLEURISSEMENT (Forfait 7) 6 plantes comprise entre 2,5 m et +	348,19	417,83	344,74	413,69
FLEURISSEMENT (Forfait 8) 4 plantes inférieures 1 m + 8 plantes 1,70 m à 2 m + 2 plantes 2,50 m et +	312,84	375,41	309,74	371,69
FLEURISSEMENT (Forfait 9) 6 plantes inferieures à 1 m + 6 plantes 1,70 à 2 m + 8 plantes de 2 m à 2,50 m + 2 plantes 2,50 m et +	485,58	582,70	480,77	576,93
FLEURISSEMENTS (Forfait 10) 15 plantes inférieures à 1 m + 6 plantes d'1,70 m à 2 m + 20 plantes de 2 m à 2,50 m + 2 plantes de 2,50 m et +	912,64	1 095,16	903,60	1 084,32
FLEURISSEMENT (Forfait 11) 20 plantes inférieures à 1 m + 10 plantes d'1,70 m à 2 m + 30 plantes de 2 m à 2,50 m + 5 plantes de 2,50 m et +	1 444,62	1 733,54	1 430,32	1 716,38
FLEURISSEMENT (Forfait 12) 30 plantes inférieures à 1 m + 20 plantes d'1,70 m à 2m + 30 plantes 2 m à 2,50 m + 5 plantes de 2,50 m et +	1 720,72	2 064,85	1 703,68	2 044,41
FLEURISSEMENTS (Forfait 13) plantes fleuries inférieures à 0,20 m	15,98	19,18	15,82	18,99
FLEURISSEMENTS (Forfait 14) plantes fleuries supérieures à 0,20 m	28,05	33,66	27,77	33,33
FLEURISSEMENT (Forfait 15) coupe (d25) de 4 plantes fleuries	37,26	44,57	36,89	44,13
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 0 m et 0,70 m	51,66	61,99	51,15	61,38
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 0,71 m et 1,20 m	103,35	124,03	102,33	122,80
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 1,21 m et 2 m	206,58	247,89	204,53	245,44
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 2,01 m et 4 m	309,92	371,90	306,85	368,22
Remboursement d'une coupe fleurie	38,68	46,54	38,30	46,08

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
DOME PETITE CONFIGURATION				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	575,29	690,35	569,59	683,51
journée	958,81	1 150,57	949,32	1 139,18
soirée	671,12	805,35	664,48	797,38
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 150,61	1 380,73	1 139,22	1 367,06
2 ^{ème} jour	920,45	1 104,55	911,34	1 093,61
3 ^{ème} jour	920,45	1 104,55	911,34	1 093,61
4 ^{ème} jour et plus	690,41	828,48	683,57	820,28
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 917,58	2 301,09	1 898,59	2 278,31
2 ^{ème} jour	1 534,05	1 840,86	1 518,86	1 822,63
3 ^{ème} jour	1 534,05	1 840,86	1 518,86	1 822,63
4 ^{ème} jour et plus	1 150,61	1 380,73	1 139,22	1 367,06
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 342,33	1 610,80	1 329,04	1 594,85
2 ^{ème} jour	1 073,80	1 288,56	1 063,17	1 275,80
3 ^{ème} jour	1 073,80	1 288,56	1 063,17	1 275,80
4 ^{ème} jour et plus	805,36	966,44	797,39	956,87

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR du 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
DOME MOYENNE CONFIGURATION				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	782,60	939,12	774,85	929,82
journée	1 304,49	1 565,38	1 291,57	1 549,88
soirée	913,04	1 095,65	904,00	1 084,80
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 565,32	1 878,38	1 549,82	1 859,78
2 ^{ème} jour	1 252,23	1 502,68	1 239,83	1 487,80
3 ^{ème} jour	1 252,23	1 502,68	1 239,83	1 487,80
4 ^{ème} jour et plus	939,18	1 127,02	929,88	1 115,86
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 608,76	3 130,52	2 582,93	3 099,52
2 ^{ème} jour	2 087,07	2 504,49	2 066,41	2 479,69
3 ^{ème} jour	2 087,07	2 504,49	2 066,41	2 479,69
4 ^{ème} jour et plus	1 565,32	1 878,38	1 549,82	1 859,78
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 826,17	2 191,41	1 808,09	2 169,71
2 ^{ème} jour	1 460,95	1 753,15	1 446,49	1 735,79
3 ^{ème} jour	1 460,95	1 753,15	1 446,49	1 735,79
4 ^{ème} jour et plus	1 095,68	1 314,82	1 084,83	1 301,80

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
DOME GRANDE CONFIGURATION				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	1 438,22	1 725,87	1 423,98	1 708,78
journée	2 396,93	2 876,32	2 373,20	2 847,84
soirée	1 677,85	2 013,42	1 661,24	1 993,49
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 876,34	3 451,60	2 847,86	3 417,43
2 ^{ème} jour	2 301,01	2 761,22	2 278,23	2 733,88
3 ^{ème} jour	2 301,01	2 761,22	2 278,23	2 733,88
4 ^{ème} jour et plus	1 725,86	2 071,03	1 708,77	2 050,52
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	4 793,91	5 752,70	4 746,45	5 695,74
2 ^{ème} jour	3 835,10	4 602,13	3 797,13	4 556,56
3 ^{ème} jour	3 835,10	4 602,13	3 797,13	4 556,56
4 ^{ème} jour et plus	2 876,34	3 451,60	2 847,86	3 417,43
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	3 355,69	4 026,83	3 322,47	3 986,96
2 ^{ème} jour	2 684,62	3 221,55	2 658,04	3 189,65
3 ^{ème} jour	2 684,62	3 221,55	2 658,04	3 189,65
4 ^{ème} jour et plus	1 988,70	2 386,44	1 969,01	2 362,81

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FORFAIT DOME ET SALLES : MARAIS, BIEFS ET RIGOLE				
PETITE CONFIGURATION SANS CLOISONNEMENT (P. C)				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	666,03	799,24	659,44	791,33
journée	1 110,06	1 332,07	1 099,07	1 318,88
soirée	777,03	932,44	769,34	923,21
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 332,04	1 598,45	1 318,85	1 582,62
2 ^{ème} jour	1 065,67	1 278,80	1 055,12	1 266,14
3 ^{ème} jour	1 065,67	1 278,80	1 055,12	1 266,14
4 ^{ème} jour et plus	799,25	959,11	791,34	949,61
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 220,02	2 664,03	2 198,04	2 637,65
2 ^{ème} jour	1 776,05	2 131,26	1 758,47	2 110,16
3 ^{ème} jour	1 776,05	2 131,26	1 758,47	2 110,16
4 ^{ème} jour et plus	1 332,04	1 598,45	1 318,85	1 582,62
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 554,03	1 864,83	1 538,64	1 846,37
2 ^{ème} jour	1 243,22	1 491,86	1 230,91	1 477,09
3 ^{ème} jour	1 243,22	1 491,86	1 230,91	1 477,09
4 ^{ème} jour et plus	932,46	1 118,96	923,23	1 107,88

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FORFAIT DOME ET SALLES : MARAIS, BIEFS ET RIGOLE MOYENNE CONFIGURATION SANS CLOISONNEMENT (M. C) IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	842,34	1 010,81	834,00	1 000,80
journée	1 403,86	1 684,63	1 389,96	1 667,95
soirée	982,70	1 179,24	972,97	1 167,56
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 684,57	2 021,48	1 667,89	2 001,47
2 ^{ème} jour	1 347,62	1 617,15	1 334,28	1 601,14
3 ^{ème} jour	1 347,62	1 617,15	1 334,28	1 601,14
4 ^{ème} jour et plus	1 010,73	1 212,87	1 000,72	1 200,86
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 807,58	3 369,10	2 779,78	3 335,74
2 ^{ème} jour	2 246,03	2 695,24	2 223,79	2 668,55
3 ^{ème} jour	2 246,03	2 695,24	2 223,79	2 668,55
4 ^{ème} jour et plus	1 686,63	2 023,96	1 669,93	2 003,92
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 965,28	2 358,33	1 945,82	2 334,98
2 ^{ème} jour	1 572,29	1 886,74	1 556,72	1 868,06
3 ^{ème} jour	1 572,29	1 886,74	1 556,72	1 868,06
4 ^{ème} jour et plus	1 178,47	1 414,16	1 166,80	1 400,16

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FORFAIT DOME ET SALLES : MARAIS, BIEFS ET RIGOLE				
GRANDE CONFIGURATION SANS CLOISONNEMENT (G. C)				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	1 542,39	1 850,87	1 527,12	1 832,54
journée	2 570,64	3 084,77	2 545,19	3 054,23
soirée	1 799,33	2 159,19	1 781,51	2 137,81
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	3 084,85	3 701,82	3 054,31	3 665,17
2 ^{ème} jour	2 467,77	2 961,33	2 443,34	2 932,01
3 ^{ème} jour	2 467,77	2 961,33	2 443,34	2 932,01
4 ^{ème} jour et plus	1 851,04	2 221,25	1 832,71	2 199,26
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	5 141,13	6 169,35	5 090,23	6 108,27
2 ^{ème} jour	4 112,87	4 935,45	4 072,15	4 886,58
3 ^{ème} jour	4 112,87	4 935,45	4 072,15	4 886,58
4 ^{ème} jour et plus	3 084,85	3 701,82	3 054,31	3 665,17
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	3 598,85	4 318,62	3 563,22	4 275,86
2 ^{ème} jour	2 878,93	3 454,72	2 850,43	3 420,51
3 ^{ème} jour	2 878,93	3 454,72	2 850,43	3 420,51
4 ^{ème} jour et plus	2 159,24	2 591,08	2 137,86	2 565,43

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE MARAIS				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	123,27	147,92	122,05	146,46
journée	205,41	246,50	203,38	244,06
soirée	143,76	172,52	142,34	170,81
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	246,44	295,73	244,00	292,80
2 ^{ème} jour	197,23	236,68	195,28	234,34
3 ^{ème} jour	197,23	236,68	195,28	234,34
4 ^{ème} jour et plus	147,93	177,52	146,47	175,76
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	410,91	493,09	406,84	488,21
2 ^{ème} jour	328,66	394,39	325,41	390,49
3 ^{ème} jour	328,66	394,39	325,41	390,49
4 ^{ème} jour et plus	246,44	295,73	244,00	292,80
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	287,60	345,12	284,75	341,70
2 ^{ème} jour	230,12	276,14	227,84	273,41
3 ^{ème} jour	230,12	276,14	227,84	273,41
4 ^{ème} jour et plus	172,56	207,07	170,85	205,02

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE BIEFS				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	42,50	51,01	42,08	50,50
journée	70,86	85,03	70,16	84,19
soirée	49,56	59,47	49,07	58,88
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	84,99	101,99	84,15	100,98
2 ^{ème} jour	67,98	81,58	67,31	80,77
3 ^{ème} jour	67,98	81,58	67,31	80,77
4 ^{ème} jour et plus	51,03	61,23	50,52	60,62
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	141,64	169,97	140,24	168,29
2 ^{ème} jour	113,40	136,09	112,28	134,74
3 ^{ème} jour	113,40	136,09	112,28	134,74
4 ^{ème} jour et plus	84,99	101,99	84,15	100,98
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	99,19	119,03	98,21	117,85
2 ^{ème} jour	79,40	95,27	78,61	94,33
3 ^{ème} jour	79,40	95,27	78,61	94,33
4 ^{ème} jour et plus	59,50	71,40	58,91	70,69

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE DES ECLUSES				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	16,28	19,53	16,12	19,34
journée	27,17	32,60	26,90	32,28
soirée	19,04	22,85	18,85	22,62
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	32,63	39,16	32,31	38,77
2 ^{ème} jour	26,10	31,32	25,84	31,01
3 ^{ème} jour	26,10	31,32	25,84	31,01
4 ^{ème} jour et plus	19,55	23,46	19,36	23,23
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	54,33	65,20	53,79	64,55
2 ^{ème} jour	43,44	52,13	43,01	51,61
3 ^{ème} jour	43,44	52,13	43,01	51,61
4 ^{ème} jour et plus	32,63	39,16	32,31	38,77
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	38,06	45,67	37,68	45,22
2 ^{ème} jour	30,48	36,58	30,18	36,22
3 ^{ème} jour	30,48	36,58	30,18	36,22
4 ^{ème} jour et plus	22,78	27,33	22,55	27,06

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE RIGOLES				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	42,50	51,01	42,08	50,50
journée	70,86	85,03	70,16	84,19
soirée	49,56	59,47	49,07	58,88
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	84,99	101,99	84,15	100,98
2 ^{ème} jour	67,98	81,58	67,31	80,77
3 ^{ème} jour	67,98	81,58	67,31	80,77
4 ^{ème} jour et plus	51,03	61,23	50,52	60,62
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	141,64	169,97	140,24	168,29
2 ^{ème} jour	113,40	136,09	112,28	134,74
3 ^{ème} jour	113,40	136,09	112,28	134,74
4 ^{ème} jour et plus	84,99	101,99	84,15	100,98
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	99,19	119,03	98,21	117,85
2 ^{ème} jour	79,40	95,27	78,61	94,33
3 ^{ème} jour	79,40	95,27	78,61	94,33
4 ^{ème} jour et plus	59,49	71,39	58,90	70,68

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE PIGUILLE				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	16,28	19,53	16,12	19,34
journée	27,17	32,60	26,90	32,28
soirée	19,04	22,85	18,85	22,62
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	32,63	39,16	32,31	38,77
2 ^{ème} jour	26,10	31,32	25,84	31,01
3 ^{ème} jour	26,10	31,32	25,84	31,01
4 ^{ème} jour et plus	19,55	23,46	19,36	23,23
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	54,38	65,26	53,84	64,61
2 ^{ème} jour	43,48	52,18	43,05	51,66
3 ^{ème} jour	43,48	52,18	43,05	51,66
4 ^{ème} jour et plus	32,63	39,16	32,31	38,77
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	38,06	45,67	37,68	45,22
2 ^{ème} jour	30,48	36,58	30,18	36,22
3 ^{ème} jour	30,48	36,58	30,18	36,22
4 ^{ème} jour et plus	22,78	27,33	22,55	27,06

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
ENSEMBLE RESTAURATION CONCHES ET PIBALE				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	331,05	397,25	327,77	393,32
journée	551,73	662,08	546,27	655,52
soirée	386,23	463,48	382,41	458,89
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	662,03	794,45	655,48	786,58
2 ^{ème} jour	529,64	635,57	524,40	629,28
3 ^{ème} jour	529,64	635,57	524,40	629,28
4 ^{ème} jour et plus	397,26	476,72	393,33	472,00
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	1 103,44	1 324,12	1 092,51	1 311,01
2 ^{ème} jour	882,77	1 059,33	874,03	1 048,84
3 ^{ème} jour	882,77	1 059,33	874,03	1 048,84
4 ^{ème} jour et plus	662,03	794,45	655,48	786,58
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	772,39	926,87	764,74	917,69
2 ^{ème} jour	617,87	741,44	611,75	734,10
3 ^{ème} jour	617,87	741,44	611,75	734,10
4 ^{ème} jour et plus	463,39	556,07	458,80	550,56
Ensemble restauration, utilisation sans accueil de public, pour cuisine ou extension loges ou lieu de stockage	317,01	380,41	313,87	376,64

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
BAR DE LA PIBALE				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	78,45	94,13	77,67	93,20
journée	130,71	156,85	129,42	155,30
soirée	91,58	109,89	90,67	108,80
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	156,93	188,32	155,38	186,46
2 ^{ème} jour	125,50	150,60	124,26	149,11
3 ^{ème} jour	125,50	150,60	124,26	149,11
4 ^{ème} jour et plus	94,16	113,00	93,23	111,88
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	261,50	313,80	258,91	310,69
2 ^{ème} jour	209,20	251,05	207,13	248,56
3 ^{ème} jour	209,20	251,05	207,13	248,56
4 ^{ème} jour et plus	156,93	188,32	155,38	186,46
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	183,06	219,68	181,25	217,50
2 ^{ème} jour	146,47	175,76	145,02	174,02
3 ^{ème} jour	146,47	175,76	145,02	174,02
4 ^{ème} jour et plus	109,80	131,75	108,71	130,45
Pour utilisation sans accueil de public, pour cuisine ou extension loges	78,45	94,13	77,67	93,20

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FORFAIT TOUTES SALLES HORS OFFICE TRAITEUR				
PETITE CONFIGURATION (P. C)				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	1 087,80	1 305,36	1 077,03	1 292,44
journée	1 812,95	2 175,54	1 795,00	2 154,00
soirée	1 269,01	1 522,82	1 256,45	1 507,74
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 175,51	2 610,61	2 153,97	2 584,76
2 ^{ème} jour	1 740,45	2 088,54	1 723,22	2 067,86
3 ^{ème} jour	1 740,45	2 088,54	1 723,22	2 067,86
4 ^{ème} jour et plus	1 305,31	1 566,38	1 292,39	1 550,87
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	3 625,82	4 350,98	3 589,92	4 307,90
2 ^{ème} jour	2 900,75	3 480,90	2 872,03	3 446,44
3 ^{ème} jour	2 900,75	3 480,90	2 872,03	3 446,44
4 ^{ème} jour et plus	2 175,51	2 610,61	2 153,97	2 584,76
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 538,16	3 045,80	2 513,03	3 015,64
2 ^{ème} jour	2 030,49	2 436,59	2 010,39	2 412,47
3 ^{ème} jour	2 030,49	2 436,59	2 010,39	2 412,47
4 ^{ème} jour et plus	1 522,82	1 827,38	1 507,74	1 809,29

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FORFAIT TOUTES SALLES HORS OFFICE TRAITEUR				
MOYENNE CONFIGURATION (M. C)				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	1 283,78	1 540,53	1 271,07	1 525,28
journée	2 139,69	2 567,62	2 118,50	2 542,20
soirée	1 497,75	1 797,30	1 482,92	1 779,50
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 567,68	3 081,22	2 542,26	3 050,71
2 ^{ème} jour	2 054,14	2 464,97	2 033,80	2 440,56
3 ^{ème} jour	2 054,14	2 464,97	2 033,80	2 440,56
4 ^{ème} jour et plus	1 540,55	1 848,66	1 525,30	1 830,36
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	4 279,33	5 135,19	4 236,96	5 084,35
2 ^{ème} jour	3 423,50	4 108,20	3 389,60	4 067,52
3 ^{ème} jour	3 423,50	4 108,20	3 389,60	4 067,52
4 ^{ème} jour et plus	2 567,68	3 081,22	2 542,26	3 050,71
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	2 995,55	3 594,66	2 965,89	3 559,07
2 ^{ème} jour	2 396,41	2 875,69	2 372,68	2 847,22
3 ^{ème} jour	2 396,41	2 875,69	2 372,68	2 847,22
4 ^{ème} jour et plus	1 797,37	2 156,83	1 779,57	2 135,48

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
FORFAIT TOUTES SALLES HORS OFFICE TRAITEUR				
GRANDE CONFIGURATION (G. C)				
IMMOBILISATION, PREPARATION OU DEMONTAGE				
demi-journée	1 841,02	2 209,22	1 822,79	2 187,35
journée	3 068,36	3 682,04	3 037,98	3 645,58
soirée	2 147,87	2 577,44	2 126,60	2 551,92
MANIFESTATION				
Demi-journée en manifestation				
1 ^{er} jour	3 682,01	4 418,41	3 645,55	4 374,66
2 ^{ème} jour	2 945,65	3 534,79	2 916,49	3 499,79
3 ^{ème} jour	2 945,65	3 534,79	2 916,49	3 499,79
4 ^{ème} jour et plus	2 209,13	2 650,96	2 187,26	2 624,71
Journée en manifestation				
1 ^{er} jour	6 136,67	7 364,00	6 075,91	7 291,09
2 ^{ème} jour	4 909,30	5 891,16	4 860,69	5 832,83
3 ^{ème} jour	4 909,30	5 891,16	4 860,69	5 832,83
4 ^{ème} jour et plus	3 682,01	4 418,41	3 645,55	4 374,66
Soirée en manifestation				
1 ^{er} jour	4 295,69	5 154,83	4 253,16	5 103,79
2 ^{ème} jour	3 436,51	4 123,82	3 402,49	4 082,99
3 ^{ème} jour	3 436,51	4 123,82	3 402,49	4 082,99
4 ^{ème} jour et plus	2 577,42	3 092,90	2 551,90	3 062,28

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	Remise		Remise	
PARTICIPATION VILLE SUR LA LOCATION DES SURFACES				
Pour les associations niortaises pendant période de chauffage	40%		40%	
Pour les associations niortaises pendant période sans chauffage	60%		60%	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
OFFICE TRAITEUR				
Frais de fonctionnement office traiteur	331,68	398,02	328,40	394,08
Coût par couvert pour des repas assis	1,86	2,23	1,84	2,21
Coût par personne debout pour les cocktails - vin d'honneur ou repas froid	0,91	1,09	0,90	1,08
Forfait au-delà de 800 couverts (pour les repas assis)	1 452,08	1 742,49	1 437,70	1 725,24
Forfait au-delà de 800 couverts (pour les cocktails - vin d'honneur)	726,02	871,23	718,83	862,60
Forfait nettoyage de l'office traiteur (ménage non effectué)	602,54	723,04	596,57	715,88

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
CHAMBRE FROIDE SANS UTILISATION DES CUISINES Utilisation de la chambre froide pour stockage alimentaire sans utilisation de l'office traiteur				
1 ^{er} jour	58,34	70,00	57,76	69,31
2 ^{ème} jour	46,63	55,95	46,17	55,40
3 ^{ème} jour	46,63	55,95	46,17	55,40
4 ^{ème} jour et plus	34,96	41,95	34,61	41,53
LOCATION Heure supplémentaire de location de jour limitée à 3 heures maximum	46,53	55,84	46,07	55,29
MAIN D'ŒUVRE Heure(s) de main d'œuvre (sur la base de rémunération d'un adjoint technique 1ere classe)	24,23	29,08	27,50	33,00
Heure de permanence de nuit hors présence du public	241,96	290,34	239,56	287,47
Première heure supplémentaire de nuit	120,93	145,12	119,73	143,68
Deuxième heure supplémentaire de nuit	241,87	290,25	239,48	287,38
Troisième heure supplémentaire de nuit et au-delà	362,85	435,42	359,26	431,11

LOCATION DES SALLES DU PARC DE NORON

Hors pavillon des colloques

TARIFS DES SALLES DU PARC DES EXPOSITIONS (minimum d'unités de 6 heures)

ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA VILLE DE NIORT		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2017						POUR MEMOIRE TARIF 2016					
SALLES	SURFACE M ²	PRIX						PRIX					
		6 H		12 H		24 H		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	286,54	343,84	545,78	654,94	1 037,01	1 244,41	283,70	340,44	540,38	648,46	1 026,74	1 232,09
Grande Halle de Galuchet sans chauffage	6 550	122,81	147,37	233,94	280,72	444,42	533,30	121,59	145,91	231,62	277,94	440,02	528,02
Chapiteau sans chauffage	1 980	37,15	44,58	70,73	84,88	134,33	161,20	36,78	44,14	70,03	84,04	133,00	159,60
Halle de la Sèvre sans chauffage	3 000	56,22	67,46	107,10	128,52	203,50	244,21	55,66	66,79	106,04	127,25	201,49	241,79
Halle des Peupliers sans chauffage	2 000	37,51	45,02	71,40	85,68	135,72	162,87	37,14	44,57	70,69	84,83	134,38	161,26
Halle Toilée sans chauffage	2 000	37,51	45,02	71,40	85,68	135,72	162,87	37,14	44,57	70,69	84,83	134,38	161,26

* toute unité commencée est due

Le tarif associatif pour la location des espaces et des salles du parc expo s'applique aux manifestations d'intérêt général et local

LOCATION DES SALLES DU PARC DE NORON

Hors pavillon des colloques

TARIFS DES SALLES DU PARC DES EXPOSITIONS (minimum d'unités de 6 heures)

AUTRES STRUCTURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2017					
SALLES	SURFACE M ²	PRIX					
		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	931,20	1 117,44	1 773,69	2 128,43	3 369,98	4 043,97
Grande Halle de Galuchet sans chauffage	6 550	736,78	884,14	1 403,36	1 684,03	2 667,24	3 200,69
Chapiteau sans chauffage	1 980	222,73	267,27	424,22	509,06	806,07	967,29
Halle de la Sèvre sans chauffage	3 000	337,42	404,91	642,80	771,37	1 221,30	1 465,56
Halle des Peupliers sans chauffage	2 000	224,95	269,93	428,56	514,27	814,23	977,07
Halle Toilée sans chauffage	2 000	224,95	269,93	428,56	514,27	814,23	977,07

* toute unité commencée est due

POUR MEMOIRE TARIF 2016					
PRIX					
6 H		12 H		24 H	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
921,98	1 106,38	1 756,13	2 107,36	3 336,61	4 003,93
729,49	875,39	1 389,47	1 667,36	2 640,83	3 169,00
220,52	264,62	420,02	504,02	798,09	957,71
334,08	400,90	636,44	763,73	1 209,21	1 451,05
222,72	267,26	424,32	509,18	806,17	967,40
222,72	267,26	424,32	509,18	806,17	967,40

LOCATION DES SALLES AU PARC DE NORON

LE PAVILLON DES COLLOQUES

TARIFS PAR DEMI-JOURNEE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2017						POUR MEMOIRE TARIF 2016									
	HT		TTC		HT		TTC		HT		TTC					
Surface (510) m ²			USAGERS INDIVIDUELS		ASSOCIATIONS NIORTAISES		AUTRES STRUCTURES				USAGERS INDIVIDUELS		ASSOCIATIONS NIORTAISES		AUTRES STRUCTURES	
Hors période de chauffage (du 16 avril au 14 octobre)	24,90	29,88			109,95	131,94			24,65	29,58			108,86	130,63		
En période de chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	37,66	45,20			122,64	147,18			37,29	44,75			121,43	145,72		
TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES			4,46	5,35							4,42	5,30				
TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE			84,16	101,00							83,33	100,00				

Toute unité de temps commencée est due.

Le tarif indiqué pour les associations niortaises (activités régulières) tient compte de la gratuité de la salle et ne prend en compte que les frais de fonctionnement.

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 2ème jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes:

1- Le 1er jour d'immobilisation: 5 % du prix de la location.

2- Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

3 - Le 3ème jour d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

Prestations de service pour les salles du Parc de Noron à l'exception du Dôme

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA VILLE DE NIORT	AUTRES STRUCTURES	ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA VILLE DE NIORT	AUTRES STRUCTURES
Ménage au m ²	0,41	0,52	0,41	0,51
Clé	35,70	35,70	35,35	35,35
Clé avec changement de canon	297,59	297,59	294,64	294,64

Les tarifs prestations de service relatifs au ménage sont majorés de 50 % les fins de semaine et les jours fériés.

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION DE MATERIEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A - REGIE				
A.1 - Vidéo projecteur PANASONIC HD 10 000 lumens la journée	362,98	435,58	359,39	431,27
A.2 - Vidéo projection mobile 4 500 lumens la journée	121,03	145,24	119,83	143,80
A.3 - Ecran projection mobile 4 x 3 ou 3 x 2 location unitaire à la journée	60,54	72,65	59,94	71,93
A.4 - Moniteur rappel vidéo 55 pouces l'unité à la journée	58,81	70,58	58,23	69,88
A.5 - Forfait enregistrement Vidéo	60,54	72,65	59,94	71,93
A.6 - Cinévision HD	544,47	653,37	539,08	646,90
B - SURFACES EXTERIEURES				
B.1 - Location surface libre, extérieure au Centre de Rencontre, le m ² par jour	0,11	0,13	0,11	0,13
B.2 - Location surface libre, extérieure au Centre de Rencontre, le m ² par jour (associations)	0,05	0,06	0,05	0,06
C - PRESTATION WIFI	GRATUIT		GRATUIT	
C.1 - Tarif horaire				
C.2 - Tarif jour				
C.3 - Forfait "Week-end"				

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION DE MATERIEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
D - INFRASTRUCTURES ET MOBILIER POUR LA DUREE DE LA MANIFESTATION				
D.1 - Modification de la scène de base de 72 m ² au m ² (montage, démontage compris)	4,86	5,83	4,81	5,77
D.2 - Chaise coquille (si stock CRC insuffisant)	0,73	0,87	0,72	0,86
D.3 - Table de 3,10 m pliante (si stock CRC insuffisant)	5,47	6,57	5,42	6,50
D.4 - Barrière métallique l'unité	1,55	1,86	1,53	1,84
D.5 - Stands modulaires "CREATIF" le mètre linéaire (montage, démontage compris)	26,18	31,41	25,92	31,10
D.6 - Rails d'éclairage avec 3 spots installation comprise	13,52	16,23	13,39	16,07
E - PRESTATIONS EXTERIEURES AU CENTRE DE RENCONTRE SUR LE PARC DES EXPOSITIONS				
E.1 - Vidéo projecteur mobile par jour d'utilisation	145,22	174,27	143,78	172,54
E.2 - Petite sonorisation mobile par jour d'utilisation (2 enceintes amplifiées, 1 console, 1 micro HF, 2 micros fils)	96,79	116,15	95,83	115,00
E.3 - Grosse sonorisation mobile par jour d'utilisation (4 enceintes, 1 console, 2 micros HF, 4 micros fils et 1 lecteur CD)	145,22	174,27	143,78	172,54
E.4 - Sonorisation portable autonome par jour d'utilisation	30,23	36,28	29,93	35,92

PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage sera facturé en fonction du prix d'acquisition d'un matériel identique neuf.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A - GUERITE, l'unité par manifestation	84,60	101,52	83,76	100,51
B - PODIUM MODULABLE, le m2 par manifestation (non compris transport, montage, démontage et assistance technique)	4,82	5,78	4,77	5,72
C - STRUCTURE DALO 4 m X 4 m, location simple (non montée) par jour	50,65	60,78	50,15	60,18
D - STAND MODULAIRE D'EXPOSITION, le mètre linéaire de cloisonnement	26,22	31,46	25,96	31,15
E - SURFACE DE PLEIN AIR par m2 *	0,09	0,11	0,09	0,11
F - COFFRET ELECTRIQUE, L'UNITE PAR MANIFESTATION				
F.1- COFFRET ELECTRIQUE - 220 volts	24,97	29,96	24,72	29,66
F.2- COFFRET ELECTRIQUE - 380 volts	32,72	39,27	32,40	38,88
G - REMPLACEMENT COFFRET ELECTRIQUE AU PRIX DU NEUF				
G.1- COFFRET 3 KW DISJONCTEUR 16 A	239,72	287,67	237,35	284,82
G.2- COFFRET TRIPHASE DISJONCTEUR 32 A	450,51	540,61	446,05	535,26
H - REGLETTE ELECTRIQUE, l'unité par manifestation	13,52	16,23	13,39	16,07
I - POSE OU DEPOSE DE MOQUETTE, le m2	0,38	0,46	0,38	0,46
J - POSE ET DEPOSE DE MOQUETTE, le m2	0,82	0,98	0,81	0,97
K - PRESTATION WIFI				
Tarif horaire	GRATUIT		GRATUIT	
Tarif jour				
Forfait "Week-end"				
L - LOCATION CUISINE MOBILE (Pour une durée maximum de 4 jours)	121,56	145,87	120,36	144,43
M - LOCATION CUISINE MOBILE (la journée supplémentaire)	50,65	60,78	50,15	60,18

Mise en place d'une caution de 450 € HT de caution pour les bris de matériels de la cuisine.

PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
N - STRUCTURE 15 x 6 AVEC ECLAIRAGE SECURITE ET AMBIANCE				
N.1- LOCATION SIMPLE (non montée) sans plancher				
N.1.1 - Pour 2 jours	386,54	463,84	382,71	459,25
N.1.2 - Pour 1 semaine	483,10	579,72	478,32	573,98
N.2- LOCATION SIMPLE (non montée) avec plancher				
N.2.1. - Pour 2 jours	579,64	695,57	573,90	688,68
N.2.2. - Pour 1 semaine	783,75	940,50	775,99	931,19
N.2.3. - Montage plancher : forfait	214,63	257,55	212,50	255,00
N.2.4. - Transport : forfait	85,85	103,02	85,00	102,00
O - SCENE MOBILE	125,93	151,12	124,68	149,62
P - LOCATION DE CHALET				
P.1 - Chalet de 3,30 m de façade, par jour	50,63	60,76	50,13	60,16
P.2 - Chalet de 4,40 m de façade, par jour	60,71	72,85	60,11	72,13
P.3 - Chalet de 6 m de façade, par jour	73,84	88,61	73,11	87,73
P.4 - Montage et démontage des gradins - prix unitaire de la place	6,33	7,60	6,27	7,52

* Les associations bénéficient d'une réduction de 80 % sur le tarif surface de plein air, la réduction est calculée sur le résultat du tarif par la surface.

Pour les chalets, les dalos, la scène mobile et la structure 15 x 6, la règle suivante s'applique:

A partir du 22^{ème} jour de location consécutive, une remise de 30 % est consentie.

A partir du 43^{ème} jour de location consécutive, une remise de 60 % est consentie.

A partir du 63^{ème} jour de location consécutive, le tarif plein est repris.

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison) reste payante.

PARC DES EXPOSITIONS - SERVICE EVENEMENTS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage sera facturé en fonction du prix d'acquisition d'un matériel identique neuf.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
A- CHAISE, l'unité par jour				
A-1- Chaise	0,70	0,84	0,69	0,83
B- TABLES				
B-1- Table de 1,20 m, l'unité par manifestation	2,50	3,00	3,75	4,50
B-2- Table de 1,50 m, l'unité par manifestation	3,79	4,55	3,75	4,50
B-3- Table de 1,80 m, l'unité par manifestation	4,47	5,36	4,43	5,32
B-4 -Table de 3,10m, l'unité par manifestation	5,47	6,57	5,42	6,50
B-5- Mange debout, l'unité par manifestation	4,17	5,00	4,17	5,00
C- BARRIERE METALLIQUE, l'unité par manifestation	1,55	1,86	1,53	1,84
D- SAMIA L'UNITE	9,30	11,16	9,21	11,05
E- STRUCTURE TOILEE, location simple (non montée) par jour				
E-1- Structure toilée 4 X 4 m	50,65	60,78	50,15	60,18
E-2- Structure toilée 3 X 3 m	30,30	36,36	30,00	36,00
F- PANNEAU DE VOIRIE, l'unité par jour	4,00	4,80	3,96	4,75
G- CHARIOT ELEVATEUR AVEC CHAUFFEUR, l'heure forfaitaire	38,15	45,78	37,77	45,32

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
A - ATTRACTIONS ET CONFISEURS - NORON (Fête foraine)		
A.1 - Stationnement des métiers pendant toute la fête foraine		
A.1.1 - Type Grand Huit, forfait/semaine	944,00	944,00
A.1.2 - Type Karting ou Scooter, forfait/semaine	734,00	734,00
A.1.3 - Type Tournant, forfait/semaine, grande roue	524,00	524,00
A.1.4 - Manèges enfantins, forfait/semaine, carrousel	263,00	263,00
A.1.5 - Boutiques - Stands de jeux le ml/semaine (ex : pêche aux canards...), le mètre linéaire (ml)	9,00	8,40
A.1.6 - Attractions - Entresorts type Boîte à rire, Palais des Glaces, Théâtre de plein air, marionnettes - forfait	420,00	420,00
A.1.7 - Autres foires et attractions foraines, le m ² / jour	0,80	0,80
A.2 - Branchements électriques pendant toute la fête foraine		
A.2.1 - Moins de 16 ampères	50,00	17,00
A.2.2 - Moins de 30 ampères	149,00	147,00
A.2.3 - 30 à 60 ampères	258,00	255,00
A.2.4 - 60 à 120 ampères	312,00	312,00
A.2.5 - plus de 120 ampères	414,00	414,00
A.2.6 - Tout branchement en dehors de la période 5 jours avant et 3 jours après la fête foraine par jour	15,00	11,20
A.3 - Forfait emplacement lieu de vie (fête foraine, forfait/durée du séjour)	67,00	67,00
A.4 - Participation forfaitaire par métier forain à la location et l'installation d'un transformateur	50,00	50,00
B - ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES ORDURES (gravats encombrants, cartons, ...) prix / m3	application du tarif de la régie des déchets ménagères de la CAN	application du tarif de la régie des déchets ménagères de la CAN

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
A - DROIT DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES : MARCHANDS FORAINS, REVENDEURS, PRODUCTEURS		
A.1 - non abonnés, le ml par jour	1,50	1,30
A.2 - abonnés 1 jour par semaine, le ml par mois	3,75	3,75
A.3 - abonnés 2 jours par semaine, le ml par mois	5,70	5,70
A.4 - droit de place "marché bio", le ml par jour	0,50	0,50
B - UTILISATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE A L'OCCASION D'EXPOSITIONS DIVERSES		
B.1 - forains ou commerçants abonnés, forfait / mois (dans la mesure où le prix de la consommation n'atteindrait pas cette somme en prenant pour base la puissance installée et le tarif EDF)	1,40	1,38
B.2 - forains ou commerçants non abonnés (les frais de raccordement restant à la charge des utilisateurs)		
B.2.1 - disjoncteur de 10 ampères, forfait par jour	3,80	3,74
B.2.2 - disjoncteur de 16 ampères, forfait par jour	5,90	5,84
B.2.3 - disjoncteur de puissance supérieure à 16 ampères, forfait par jour	10,15	10,05
B.3 - le branchement électrique "marché bio"	1,50	1,50
C - CHEVALETS SUR TROTTOIRS ET SUPPORTS DE PREENSEIGNES (présentoirs de publicité, bannière, distributeur de documents publicitaires, ...)		
C.1 - secteur 1*, l'unité par an	67,00	67,00
C.2 - secteur 2*, l'unité par an	46,00	46,00
C.3 - secteur 3*, l'unité par an	23,00	23,00

Toute période entamée est due. Minimum de perception 1 m linéaire.

Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale (cf. règlement d'occupation du domaine public et Charte de qualité urbaine)

* Secteurs géographiques répertoriés (Page 69)

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
D - ETALAGES SUR TROTTOIRS - HORS TERRASSE portants, parasols, meubles à glaces, présentoirs, fleurs, journaux, mobilier de préparation, vitrine ...				
D.1 - secteur 1*, l'unité / an		67,00		67,00
D.2 - secteur 2*, l'unité / an		46,00		46,00
D.3 - secteur 3*, l'unité / an		23,00		23,00
D.4 - petits pots de fleurs (inférieur à 0,5 m ²)		Gratuité		Gratuité
E - TERRASSES AIR LIBRE (table, chaise, mange-debout, vitrine, véhicule ...)				
E.1 - secteurs 1*, le m ² / an		67,00		67,00
E.2 - secteur 2*, le m ² / an		46,00		46,00
E.3 - secteur 3*, le m ² / an		23,00		23,00
E.4 - Avenue de la République - Place des Martyrs de la Résistance, Terrasses annuelles le m ² / an		66,00		66,00
E.5 - Avenue de la République - Place des Martyrs de la Résistance - Terrasse saisonnières du 1er avril au 31 octobre le m ² /mois		8,20		8,20
F - TERRASSES FERMEES				
F.1 - secteurs 1*, le m ² / an		254,50		254,50
F.2 - secteur 2*, le m ² / an		224,00		224,00
F.3 - secteur 3*, le m ² / an		204,00		204,00

* Secteurs géographiques répertoriés (page 69)

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
G - AMENAGEMENT (ACCESSIBILITE...)		
G.1 - tarif unique pour tous secteur pour les rampes fixes, m ² / an	68,00	67,00
G.2 - rampe rétractable	Gratuité	Gratuité
H - OCCUPATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT	Application du tarif de stationnement en vigueur	
I - DEPASSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC		
I.1 - en façade au-delà de 10 cm forfait dépassement (boîte aux lettres, parabole, climatiseur, dispositif publicitaire et d'éclairage) dans le périmètre de la charte de qualité urbaine - à l'unité	216,15	214,00
I.2 - marquise ou auvent non translucide hors élément d'architecture, coffre d'enroulement, le m ² /an	25,75	25,50
J - OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC		
J.1 - Exposition de véhicule destiné à la vente - l'unité par an	472,00	467,00
J.2 - Exposition de véhicule à titre commercial - l'unité par jour	67,00	66,00
J.3 - Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale en commerce ambulante - l'unité par jour	15,50	15,30
J.4 - Chapiteau, tente, estrade, chalet en bois étal divers de vente et d'exposition, mobilhome l'unité par jour (= < 16m ² maximum)	25,75	25,50
- par m ² supplémentaire	2,12	2,10
J.5 - Vente de fleurs (chrysanthèmes, sapins, ...) - m ² par jour	3,65	3,60
J.6 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville - forfait par semaine	77,80	77,00
J.7 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (du mois de mai à septembre et décembre) - forfait par mois	206,00	204,00
J.8 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (autres mois par rapport à L7) - forfait par mois	30,80	30,50
J.9 - Evènements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire)	Gratuité	Gratuité
J.10 - Animations commerciales d'intérêt général - m ² par jour un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 10 €	0,30	
J.11 - Animations commerciales autres - m ² par jour un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 10 €	0,50	
J.12 - Petit véhicule de vente ambulante (trporteur, ...) par jour	7,50	

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
K - TAXATIONS DIVERSES DES OCCUPATIONS INTERDITES DANS LA CHARTE QUALITE URBAINE et LE REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
K.1 - Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation - forfait par jour après mise en demeure		72,00		71,00
K.2 - Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (distributeurs de boissons, oriflammes, jardinières, dispositif séparatif ...) - l'unité par jour après mise en demeure		206,00		204,00
K.3 - Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (forfait en supplément de l'occupation du domaine public)		52,00		51,00

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)

SECTEUR 1

- Allée Basse de la Brèche -
- Avenue de la République -
- Avenue de Paris (de la rue Terraudière à l'avenue des Martyrs de la Résistance) -
- Avenue des Martyrs de la Résistance -
- Avenue Jacques Bujault -
- Passage du Commerce -
- Place Amable Ricard -
- Place de la Brèche -
- Place des Halles -
- Place du Donjon -
- Place des Martyrs de la Résistance -
- Place du Pilon -
- Place du Puits Nalliers -
- Place du Temple -
- Rue Basse (de la Place du Puits Nallier à la rue Brisson) -
- Rue Brisson -
- Rue du Donjon -
- Rue Du Guesclin
- Rue de l'Herberie
- Rue du Petit Banc -
- Rue du Petit Saint-Jean -
- Rue du Quatorze Juillet (de l'avenue Bujault à l'avenue des Martyrs de la résistance) -
- Rue du Rabot -
- Rue des Cordeliers -
- Rue du Temple -
- Rue Henri Clouzot -
- Rue Léon Blum -
- Rue Mathurin Berthomé -
- Rue Ricard -
- Rue Saint Gaudens -
- Rue Sainte Marthe -
- Rue Saint-Jean, partie piétonnière -
- Rue Thiers (de la place des halles à la rue Saint Gaudens) -
- Rue Victor Hugo -
- Square Appolin Briquet -

SECTEUR 2

- Avenue de Paris (hors partie de voirie secteur 1) -
- Avenue de Verdun -
- Place de la Comédie -
- Place du Port -
- Place Saint Jean -
- Quai Cronstadt -
- Rue Alsace Lorraine -
- Rue Barbezière -
- Rue Basse (hors partie de voirie secteur 1)-

- Rue Baugier -
- Rue de la Boule d'Or -
- Rue de la Gare -
- Rue de l'Arsenal -
- Rue des Trois Coigneaux (de la rue de la Gare jusqu'à la rue de l'Yser) -
- Rue du faisan -
- Rue du Quatorze Juillet (hors partie de voirie secteur 1) -
- Rue du Rempart (de la place Amable Ricard à la rue des Aires) -
- Rue Ernest Perrochon -
- Rue Jean Jacques Rousseau (de la place Amable Ricard à la rue des Aires) -
- Rue Mellaise -
- Rue Porte Saint-Jean -
- Rue Saint-Jean, partie non piétonnière -
- Rue Thiers (de la rue Saint Gaudens à la place M.Bastard) -
- Rue du Vingt Quatre Février -

SECTEUR 3

- Avenue de La Rochelle -
- Avenue de Limoges -
- Avenue de Nantes -
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny -
- Avenue Saint Jean d'Angely -
- Boulevard Main -
- Route d'Aiffres -
- Rue Chabot -
- Rue de Bellune -
- Rue de la Grange Laidet -
- Rue de Pied de Fond -
- Rue de Ribray -
- Rue des Ors -
- Rue des Trois Coigneaux (hors partie de voirie secteur 2) -
- Rue du Pont -
- Rue Ferdinand Buisson -
- Rue Gambetta -
- Rue Henri Sellier -
- Rue Jean Couzinet -
- Rue Mazagran -
- Rue Pluviault -
- Rue Robert Turgot -
- Rue Sainte Catherine -
- Place des Tribunaux
- Rue de l'Ancien musée
- Rue Jeanne d'Arc

- Ainsi que toute rue ou partie de voirie non comprise en secteur 1 et secteur 2 non citée précédemment

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HALLES DE NIORT

Information : en application de l'article L2224-18 du CGCT les organisations professionnelles intéressées doivent être consultées sur l'établissement du régime des droits de places des Halles et marchés. Cette consultation a été faite en date du 11/10/2016.

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
		HT	TTC	HT	TTC
INTERIEUR DES HALLES	A.1 1ère catégorie				
	A.1.1 Bancs adossés au mur (prix par mètre linéaire)	24,41	29,29	24,17	29,01
	A.2 2ème catégorie bancs de poissonnerie				
	A.2.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire)	20,92	25,10	20,71	24,86
	A.2.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	15,12	18,14	14,97	17,96
	A.3 3ème catégorie autres bancs				
A.3.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire)	15,12	18,14	14,97	17,96	
A.3.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	8,13	9,76	8,05	9,67	
	A.4 Caves l'unité	14,41	17,30	14,27	17,12
EXTERIEUR DES HALLES	B.1.1 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour les 3 marchés du Jeudi, samedi et dimanche*	20,08	24,09	19,88	23,85
	B.1.2 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour deux marchés sur Jeudi, samedi et ou dimanche*	13,86	16,63	13,72	16,46
	B.1.3 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour un seul marché par semaine hors le marché du dimanche*	8,11	9,73	8,03	9,64
	B.2 Producteurs et revendeurs non abonnés (prix par mètre linéaire, sur jours de marché à l'extérieur)	3,31	3,98	3,28	3,93
	B.3 Demi tarif sur jours calendaires particuliers				
	demi tarif sur jours calendaires				
	Pâques - Lundi 17 avril 2017	1,66	1,99	1,64	1,97
	Pentecôte - Lundi 5 juin 2017				
	14 juillet - vendredi 14 juillet 2017				
	B.4 Jours fériés ou marchés exceptionnels 2017				
Abonnés, pour les jours compris dans l'abonnement :		B.1.1 ou B.1.2		B.1.1 ou B.1.2	
Jour de l'an 1er mai 08-mai Ascension					
Non abonnés ou jours non compris dans l'abonnement :		B2		B2	
Fête du travail 08-mai Ascension Assomption 11-nov					

*Préalablement à la prise d'un abonnement, il sera observé une période d'essai de 2 mois afin de veiller à l'assiduité du producteur ou revendeur. Pendant cette période, il sera appliqué la tarification B2.

REDEVANCE DECHETS HALLES DE NIORT

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
		HT	TTC	HT	TTC
REDEVANCE DECHETS					
REDEVANCE DECHETS HALLES ET EXTERIEUR	C.1 : Abonnés Halles et extérieurs - par mois				
	C.1.1 : Boucherie, poissonnerie	17,03	20,43	16,86	20,23
	C.1.2 : Brasserie, charcuterie, ostréiculture, volaille, triperie	11,68	14,01	11,56	13,87
	C.1.3 : Boulangerie, chocolat, conserverie et épicerie, fromage, fleurs et plants, maraichage (fruit et légumes), miel, pâtisserie sèche, torréfaction, plats à emporter, viticulture, volaille vivante	5,25	6,30	5,20	6,24
	C.2 : Non abonnés extérieurs par séance	1,06	1,27	1,05	1,18

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
		HT	TTC	HT	TTC
ACCES ELECTRICITE					
EXTERIEUR DES HALLES	D.1 : Abonnés extérieurs - par mois				
	D.1.1 Vitrine et néon	7,57	9,09	7,46	8,95
	D.1.2 Balance	2,49	2,98	2,45	2,94
	D.2 : Non abonnés extérieurs - par séance				
	D.2.1 Vitrine et néon	0,93	1,12	0,92	1,10
D.2.2 Balance	0,32	0,39	0,32	0,38	

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
Mise en place d'un échafaudage	 		 	
A- Par m ² ou fraction de m ² et par semaine ou fraction de semaine (Semaine de 7 jours consécutifs)	 	3,05	 	3,00
B- Minimum de perception par semaine ou fraction de semaine (semaine de 7 jours consécutifs)	 	14,40	 	14,30
Utilisation d'un emplacement de stationnement par jour ouvrable	 		 	
A- Zone verte (par case et par jour)	 	5,00	 	5,00
B- Zone rouge et orange (par case et par jour)	 	7,00	 	7,00
Réseau de télécommunication Numéricable	 		 	
A- Armoires de télécommunications	 	27,00	 	Néant
B- Armoires électriques	 	27,00	 	Néant

ANIMATIONS SPORTIVES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A - ANIMATIONS SPORTIVES - NIORT PLAGE				
A.1 - Pour les Centres de Loisirs de la Ville de Niort Forfait : créneau d'activité de 2 heures (pour 12 enfants)	gratuit	 	gratuit	
A.2 - Pour tout autre type de structures ou d'organismes Forfait : créneau d'activité de 2 heures (pour 12 enfants)	54,30	57,65	53,50	56,80
A.3 - Pour les Centres de Loisirs de la Ville de Niort Forfait journalier : spécial tournoi organisé par le Service des Sports (pour 12 enfants)	gratuit	 	gratuit	
A.4 - Pour tout autre type de structures ou d'organismes Forfait journalier : spécial tournoi organisé par le Service des Sports (pour 12 enfants)	85,25	90,35	84,00	89,00

LOCATION DE MATERIEL SPORTIF ET INTERVENTIONS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A - LOCATION DE MATERIEL				
A - 1 Modules de tribunes, l'unité par jour	22,10	27,50	21,75	27,10
A - 2 Tapis de judo, le m ² par jour	2,35	2,80	2,30	2,75
A - 3 Tapis emboitables, le m ² par jour	1,05	1,40	1,00	1,35
A - 4 Sonorisation, par heure de manifestation	6,30	7,95	6,20	7,85
A - 5 Buts gonflables, la paire par jour de manifestation	62,95	78,50	62,00	77,35
A - 6 Location du module de Skate - forfait journalier	62,95	78,50	62,00	77,35
A - 7 Location écran télévision - tarif à la journée	52,40		51,65	
B - INTERVENTION DU PERSONNEL				
B - 1 Montage et démontage - forfait journalier	116,00	144,65	114,30	142,50

LOCATION DE SALLES DE SPORTS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIF 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A- LOCATION DES SALLES				
A.1- Utilisation par des associations sportives de la Ville de Niort	gratuit	 	gratuit	
A.2- Utilisation par tout autre type de structures ou organismes, forfait horaire	17,70	22,20	17,45	21,85
A.3- Utilisation par des associations hors Ville de Niort organisant des manifestations payantes : 10 % des recettes, avec un minimum de perception de	179,15	223,90	176,50	220,60
A.4- Stages payants organisés par des associations de la Ville de Niort, forfait journalier (correspondant à 6 heures par jour)	106,15	132,80	104,60	130,85
A.5- Stages payants organisés par des associations de la Ville de Niort ou tout autre type de structures ou organismes d'une durée comprise entre 4 et 7 jours	372,10	464,00	366,60	457,15
A.6- Utilisation de la Salle des Séminaires du Complexe Sportif Henri Barbusse et du foyer du Complexe des Gardoux				
A.6.1- séminaire seul pour tenue de réunions - tarif horaire	41,90	59,65	41,25	58,75
A.6.2- séminaire avec local traiteur - tarif horaire	83,75	104,70	82,50	103,15
A.7- Forfait Nettoyage des Vestiaires - tarif horaire	33,85	39,55	33,35	38,95
A.8 - Remplacement clés multi-locks en cas de perte	157,35		155,00	

STADES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A - STADE RENE GAILLARD (terrain d'honneur)				
A.1 - Compétitions diurnes	gratuit	 	gratuit	
A.1-1 - Utilisation par les associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort				
A.1-2 - Utilisation par d'autres organismes : 10% des recettes, avec un minimum de perception de	393,30	490,70	387,50	483,45
A.1-3 - Stages organisés par des associations hors Ville de Niort ou par des associations Ville de Niort pour le compte d'associations hors Ville de Niort - Forfait journalier (correspondant à 6 heures par jour)	264,70	331,00	260,80	326,10
A.2 - Compétitions nocturnes	gratuit	 	gratuit	
A.2.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort				
A.2.2 - Utilisation par des associations hors de la Ville de Niort	 	10% des recettes	 	10% des recettes
B - AUTRES STADES - Utilisation diurne				
B.1 - Terrains herbés	gratuit	 	gratuit	
B.1.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort				
B.1.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes, forfait horaire	44,15	55,30	43,50	54,45
B.1.3 - Stages organisés par les associations hors Ville de Niort ou par des associations de la Ville de Niort pour le compte d'associations hors Ville de Niort - Forfait journalier (correspondant à 6 heures d'utilisation)	264,90	331,15	261,00	326,25
B.2 - Terrains stabilisés	gratuit	 	gratuit	
B.2.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort				
B.2.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes : Forfait horaire	12,85	13,35	12,65	13,15
B.3 - Terrains synthétiques - utilisation diurne	gratuit	 	gratuit	
B.3.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort				
B.3.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes : forfait horaire	51,70	53,20	50,95	52,40
B.4 - AUTRES STADES - Utilisation nocturne	gratuit	majoration de x% du tarif diurne	gratuit	majoration de x% du tarif diurne
C. - EQUIPEMENTS D'ATHLETISME (piste - sautoirs - aires de lancer)				
C.1- Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort	gratuit	 	gratuit	
C.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes : forfait horaire	18,50	19,55	18,25	19,25

Pour toute utilisation nocturne des stades (autre que le terrain d'honneur René Gaillard) une majoration en pourcentage sera ajoutée au tarif en vigueur correspondant à l'utilisation diurne. Ce pourcentage sera déterminé en fonction du coût de l'éclairage fourni par la Direction Patrimoine et Moyens au Service des Sports.

GOLF MUNICIPAL DE NIORT-ROMAGNE
ABONNEMENTS

EXCLUSIVE NIORT - 12 MOIS	TARIFS 2017	TARIFS 2017 PRELEVEMENT	POUR MÉMOIRE TARIFS 2016	POUR MEMOIRE TARIFS 2016 PRELEVEMENT
INDIVIDUEL (7 j / 7)	1 060,00	93€/mois (1116€)	1 030,00	90,40€/mois (1084,80€)
COUPLE (7 j / 7)	1 760,00	154,40€/mois (1852,80€)	1 715,00	150,50€/mois (1806€)
-40 ANS (7 j / 7)	30% tarif adulte > 742,00	65,10€/mois (781,20€)	815,00	71,50€/mois (858€)
INDIVIDUEL (5 j / 7) ①	895,00	78,60€/mois (943,20€)	870,00	76,40€/mois (916,80€)
COUPLE (5 j / 7) ①	1 380,00	121,10€/mois (1453,20€)	1 345,00	118€/mois (1416€)
-30 ANS (7 j / 7) ②	Transfert vers les conditions d'abonnement "Département" pour offrir la possibilité de jouer plusieurs parcours			
-26 ANS (7 j / 7) ②				
-18 ANS (7 j / 7) ②				
-13 ANS (membre Ecole de Golf) ②	Gratuit	Gratuit	-	-

EXCLUSIVE C-NIORT*- 12 MOIS	TARIFS 2017	TARIFS 2017 PRELEVEMENT	POUR MÉMOIRE TARIFS 2016	POUR MEMOIRE TARIFS 2016 PRELEVEMENT
INDIVIDUEL (5 j / 7)	895,00	78,60€/mois (943,20€)	870,00	76,40€/mois (916,80€)
COUPLE (5 j / 7)	1 380,00	121,10€/mois (1453,20€)	1 345,00	118€/mois (1416€)

SEVRE-POITOU*- 12 MOIS	TARIFS 2017	TARIFS 2017 PRELEVEMENT	POUR MÉMOIRE TARIFS 2016	POUR MEMOIRE TARIFS 2016 PRELEVEMENT
INDIVIDUEL (7 j / 7)	1 195,00	104,90€/mois (1258,80€)	1 170,00	102,7€/mois (1232,40€)
COUPLE (7 j / 7)	1 890,00	165,80€/mois (1989,60€)	1 850,00	162,30€/mois (1947,60€)
-40 ANS (7 j / 7)	30% tarif adulte > 836,50	73,43€/mois (881,16€)	930,00	81,60€/mois (979,20€)
-40 ANS COUPLE (7 j / 7)	30% tarif adulte > 1323,00	116,06€/mois (1392,72)	1 470,00	129€/mois (1548€)
INDIVIDUEL (5 j / 7) ①	965,00	84,7€/mois (1016,40€)	940,00	82,50€/mois (990€)
COUPLE (5 j / 7) ①	1 555,00	136,40€/mois (1636,80€)	1 515,00	132,90€/mois (1594,80€)
-30 ANS (7 j / 7) ②	490,00	43€/mois (516€)	475,00	41,7€/mois (500,40€)
-26 ANS (7 j / 7) ②	290,00	-	275,00	-
-18 ANS (7 j / 7) ②	165,00	-	159,00	-
-13 ANS (membre Ecole de Golf) ②	Gratuit	-	Gratuit	-

*SEVRE-POITOU : Mignaloux, Niort, Mazières en Gâtine et Domaine des Forges, liste susceptible d'évolution disponible sur www.bluegreen.com.

① Abonnement valable du lundi au vendredi hors jours fériés, uniquement en renouvellement.

② Abonnement ne donnant pas droit aux avantages Blue Green

*C-NIORT :

Conditions d'accès parcours : 5 j / 7 (lundi au vendredi), hors week-ends et jours fériés (soit le même accès que pour le semainier).

Conditions d'éligibilité à l'abonnement : avoir 65 ans ou plus et présenter un justificatif de domicile sur la Ville de Niort à la date de la prise de l'abonnement (l'âge de 65 ans correspond à la catégorie SENIOR 2 de la Fédération Française de Golf).

GOLF MUNICIPAL DE NIORT-ROMAGNE
GREEN-FEES

GREEN-FEES Parcours 18 trous	TARIFS Basse saison 2017	TARIFS Haute saison 2017	POUR MÉMOIRE TARIFS Basse saison 2016	POUR MÉMOIRE TARIFS Haute saison 2016
Public	41,00	55,00	41,00	53,00
Abonné Blue Green	30,75	41,25	30,75	39,75
Moins de 25 ans	20,50	27,50	20,50	26,50
Green-fée Sunset	29,00	39,00	29,00	37,00

GREEN-FEES Parcours 9 trous	TARIFS Basse saison 2017	TARIFS Haute saison 2017	POUR MÉMOIRE TARIFS Basse saison 2016	POUR MÉMOIRE TARIFS Haute saison 2016
Public	31,00	35,00	30,00	34,00
Abonné Blue Green	23,25	26,25	22,50	25,50
Moins de 25 ans	15,50	17,50	15,00	17,00

La périodicité des tarifs green-fees est définie comme suit :

- Basse saison : du 1er janvier au 28 février, puis du 1er novembre au 31 décembre.
- Haute saison : du 1er mars au 31 octobre.

Ces dates sont données à titre indicatif et évoluent chaque année en fonction du positionnement des week-ends.

TARIFS DIVERS

PRACTICE (environ 40 balles par seau)	TARIFS 2017		POUR MÉMOIRE TARIFS 2016	
Carte de 1 seau	4,00	(soit 4 € / seau)	4,00	(soit 4 € / seau)
Carte de 3 seaux	10,50	(soit 3,50 € / seau)	10,50	(soit 3,50 € / seau)
Carte de 10 seaux	27,00	(soit 2,70 € / seau)	27,00	(soit 2,70 € / seau)
Carte de 20 seaux	45,00	(soit 2,25 € / seau)	45,00	(soit 2,25 € / seau)

LOCATIONS	TARIFS 2017	POUR MÉMOIRE TARIFS 2016
Casiers chariots (1 an)	170,00	170,00
Chariot (9 ou 18 trous)	5,00	5,00
1/2 série	11,00	10,00
Voiturette 18 trous	30,00	30,00
Voiturette 9 trous / fin de journée	20,00	20,00
Carnet 10 voiturettes + 1 offerte (18 trous)	300,00	300,00
	15,00	15,00
Carnet 30 voiturettes - abonnés	350,00	350,00

TARIFS STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE SALLE LA VERTICALE DE L'ACCLAMEUR

TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2017		
II. GROUPES		
II.1- GROUPES avec encadrant SO SPACE	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
Séances de 1 h 30 (minimum 8 personnes, maximum 30)	12,00	15,00
II.2- GROUPES AUTONOMES minimum 15 personnes, créneaux de 2 h (collèges, lycées, universitaires, CFA)		
prix par personne jusqu'à 9 créneaux		3,50
prix par personne à partir de 10 créneaux		2,50
III. CLUBS NIORTAIS		
prix par adhérent et par an		130,00
*Option prix par adhérent et par an jusqu'à fin saison en cours (2016 / 2017) sans accès au bloc		100,00

POUR MÉMOIRE TARIFS 2016	
- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
12,00	15,00
	3,50
	2,50
	130,00
	100,00

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public, par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué.

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux et d'un justificatif de domicile.

PASS FAMILLE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2016	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A - PASS ANNUEL				
A.1 - Pass Famille pour les familles composées de 3 enfants	204,00	/	202,00	/
A.2 - Pass Famille pour les familles composées de 4 enfants	229,00	/	227,00	/
A.3 - Pass Famille pour les familles composées de 5 enfants et plus	254,00	/	252,00	/
B - EDITION DE BADGE INDIVIDUEL				
B.1 - édition d'un badge suite à une perte de badge	10,00	/	10,00	/
B.2 - édition d'un badge suite à l'inscription de nouveaux membres (adoption, recomposition familiale, parent séparé ayant garde d'enfant, ...)	51,00	/	50,50	/

La carte donne accès gratuitement à la patinoire municipale de Niort, aux piscines communautaires situées sur Niort, ainsi qu'aux musées Bernard d'Agesci et du Donjon - expositions temporaires incluses, pour les titulaires de la carte.

Les enfants doivent avoir au maximum 18 ans moins 1 jour le jour du dépôt du dossier

L'accès aux activités peut se faire individuellement

Le pass reste valable quelle que soit la modification de la famille durant la période de validité du pass ; une mise à jour sera cependant nécessaire auprès des services municipaux compétents, pour que les nouveaux membres disposent aussi de leur badge (cf. tarif B.2 ci-dessus)

PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
A - FOURNITURE D'UN EXTRAIT DU FICHER ELECTORAL POUR TOUT ELECTEUR, CANDIDAT D'UN PARTI OU GROUPEMENT POLITIQUE A.1- Sur tout support magnétique (CD ROM, Disquette au format ASCII, ...) avec description de la structure du fichier (position, longueur)	 34,05	 34,05
A.2- Fourniture d'étiquettes autocollantes, les 1 000	 3,41	 3,41

P
R
E
S
T
A
T
I
O
N
S

D
E

S
E
R
V
I
C
E
S

MAIN D'OEUVRE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
A- FILIERE ADMINISTRATIVE		
A.1- CATEGORIE A : directeur et attaché, l'heure	47,79	47,64
A.2- CATEGORIE B : rédacteur, l'heure	35,00	34,50
A.3- CATEGORIE C		
A.3.1- Adjoint administratif 1 ^{ère} classe, l'heure	29,08	29,00
A.3.2- Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, l'heure	26,91	26,84
B- FILIERE TECHNIQUE		
B.1- CATEGORIE A : ingénieur, l'heure	52,60	52,48
B.2- CATEGORIE B : technicien, l'heure	35,00	34,53
B.3- CATEGORIE C		
B.3.1- Adjoint technique 1 ^{ère} classe, l'heure	29,08	29,00
B.3.2- Adjoint technique 2 ^{ème} classe, l'heure	26,91	26,84
C- FILIERE SPORTIVE		
C.1- CATEGORIE A : Conseiller des APS	42,08	41,31
C.2- CATEGORIE B : Educateur des APS	35,00	34,50
C.3- CATEGORIE C : Opérateur	28,98	28,89

Calcul défini par la DRH en fonction de l'évolution réglementaire

ADMINISTRATION GENERALE - POSE DE BANDEROLES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017			POUR MEMOIRE TARIFS 2016		
	Associations niortaises caritatives, humanitaires et de coopération décentralisée	Associations niortaises	Associations et Collectivités territoriales hors Niort	Associations niortaises caritatives, humanitaires et de coopération décentralisée	Associations niortaises	Associations et Collectivités territoriales hors Niort
1 pose et dépose	Gratuit dans la limite d'une fois par an	61,00	152,00	Gratuit dans la limite d'une fois par an	60,00	150,00

Les conditions du dispositif "banderoles" sont définies par arrêté municipal.

PRESTATIONS DE SERVICES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	1- Reproduction de clef sécurisée (forfait l'unité)	X	70,70	X

P
R
E
S
T
A
T
I
O
N
S

D
E

S
E
R
V
I
C
E
S

AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	National	Inter - national	National	Inter - national
1 - Ouverture de terrain				
Forfait d'ouverture		200,00		200,00
Forfait entre 12 h et 14 h		90,00		90,00
2 - Redevances d'Atterissage				
Aéronefs ULM multiaxes	2,80	3,85	2,75	3,80
0,5 tonne à 1,5 tonnes	6,60	9,00	6,55	8,50
1,5 tonnes à 2,5 tonnes	10,55	13,70	10,45	13,55
2,5 tonnes à 4,5 tonnes	35,35	42,40	35,00	42,00
4,5 tonnes à 7 tonnes	60,60	67,70	60,00	67,00
7 tonnes à 25 tonnes	90,90	101,00	90,00	100,00
25 tonnes à 55 tonnes	120,95	142,90	119,75	141,50
Supérieur à 55 tonnes et par tonne	2,50	3,00	2,45	2,55
Hélicoptères inférieurs à 1,5 tonnes	4,35	4,95	4,30	4,90
Hélicoptères supérieurs à 1,5 tonnes	6,25	8,40	6,20	8,30
3 - Redevances d'usage des dispositifs d'éclairage				
Forfait par atterissage ou décollage aéronefs inférieurs à 2 tonnes		15,00		14,45
Forfait par atterissage ou décollage aéronefs supérieurs à 2 tonnes		26,00		25,70
4 - Redevance de Stationnement : les deux 1ères heures gratuites				
Forfait de 12 heures avions inférieurs à 2 tonnes	3,80	4,85	3,75	4,80
Forfait de 24 heures avions inférieurs à 2 tonnes	5,05	9,25	5,00	9,15
Forfait de 12 heures avions supérieurs à 2 tonnes	10,55	12,65	10,45	12,50
Forfait de 24 heures avions supérieurs à 2 tonnes	21,00	25,25	20,80	25,00
5 - Redevances d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers				
Par passager	3,80	7,50	3,75	7,45

Rappel :

En application de la délibération du 21 décembre 2007, une réduction de 20 % relative aux redevances d'atterissage, est accordée aux aéroclubs.
 Le tarif 2017 sera donc de 5,30 € en national.

Les avions appartenant aux aéroclubs et aux particuliers basés sur l'aérodrome de Niort Marais Poitevin bénéficient d'une exonération totale à l'exclusion des activités professionnelles et à l'exception de la redevance d'usage des dispositifs d'éclairage, de la redevance d'abri des aéronefs et de la redevance d'occupation du grand hangar.

AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016	
	National	Inter - national	National	Inter - national
6 - Redevance d'Abri des Aéronefs par jour				
P < 500 Kg		3,60		3,55
500 > ou = P < 1 tonne		6,25		6,20
Au-delà de 1 tonne		8,45		8,35
7 - Redevances pour Fournitures Particulières				
Groupe de démarrage aéronefs de masse max inférieure à 2 tonnes		36,80		36,45
Groupe de démarrage aéronefs de masse max supérieure à 2 tonnes		78,90		78,10
Assistance forfait 1 (transport 1 A / R, plan de vol, météo)	12,65	16,15	12,50	16,00
Assistance forfait 2 (plusieurs transports, en dehors des horaires d'ouverture, plan de vol, météo)	33,70	42,10	33,35	41,65
Assistance forfait 3 (transports, formalités douanières et préfectorales, organisation de prestations diverses, avitaillement, plan de vol, météo)	78,90	89,40	78,10	88,50
8 - Redevance d'occupation du Grand Hangar par trimestre				
Par aéronefs stationnés de type ULM Pendulaire		76,80		76,80
Par aéronefs stationnés autres		122,65		122,65
9 - Redevance d'occupation du Petit Hangar par trimestre				
Par aéronefs stationnés		80,00		60,00
10 - Frais de facturation				
Redevance majorée pour frais d'envoi et facturation		8,95		8,85
11 - Régimes particuliers				
Entrainement Aéroclubs - première redevance d'atterrissage		100%		100%
Entrainement Aéroclubs - redevance d'atterrissage les autres atterrissages à suivre		50%		50%
Entrainement procédure IFR - première redevance d'atterrissage		100%		100%
Entrainement procédure IFR - redevance d'atterrissage les autres à suivre		50%		50%
Entrainement procédure IFR - première remise des gaz		100%		100%
Entrainement procédure IFR - remise des gaz les autres à suivre		50%		50%
Remise des gaz procédure VFR aéronefs inférieurs à 1 tonne - première remise des gaz et les autres à suivre		50%		50%
Remise des gaz procédure VFR aéronefs supérieurs à 1 tonne - première remise des gaz et les autres à suivre		100%		100%

AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
12 - Vente de marchandises		
Café en tasse 14cl*	0,50	0,50
Thé en tasse	0,50	0,50
Eau de source 50 cl*	0,50	0,50
Autres boissons fraîches	1,00	1,00
Barres chocolatés	1,00	1,00
13 - Douches (jetons)		
Par personne et pour 1 douche	3,20	3,20
14 - Location salle aérogare (mini-bar, accès Wifi et prises électriques)		
forfait demi-journée	90,00	90,00
forfait journée	140,00	140,00
15 - Vente de carburant dénommé 100 LL et JET A1	Prix du litre en vigueur + la marge de 10 centimes au prix du litre de carburant.	Prix du litre en vigueur + la marge de 10 centimes au prix du litre de carburant.

* Le gobelet de café, la tasse de thé et l'eau de source 50 cl seront offerts à tout aéronef (pilotes et passagers) assujetti à la redevance d'atterrissage

Gratuité pour les aéronefs d'évacuation sanitaire d'urgence (SAMU et Sécurité Civile)

REGLEMENTATION - TAXIS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017	POUR MEMOIRE TARIFS 2016
Droit de stationnement des taxis, par taxi et par an	 106,00	 105,00

T
A
X
I
S

DROITS D'ACCES ET DE STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CAMPING CARS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2017		POUR MEMOIRE TARIFS 2016 (TTC)
	HT	TTC	
24 heures d'occupation (accès aire de camping-cars)	8,04	9,65	7,70

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
PARKING HOTEL DE VILLE

Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due

Durée :	Tarif horaire TTC :
De 0 H à 0 H 15	0,70 €
De 0 H 15 à 0 H 30	0,90 €
De 0 H 30 à 0 H 45	1,10 €
De 0 H 45 à 1 H 00	1,30 €
De 1 H à 1 H 15	1,60 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,90 €
De 1 H 30 à 1 H 45	2,20 €
De 1 H 45 à 2 H	2,50 €
De 2 H à 2 H 15	2,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	3,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	3,40 €
De 2 H 45 à 3 H	3,70 €
De 3 H à 8 H 15	0,30 € par 1/4 H
De 8 H 15 à 13 H 00	0,00 € du 1/4 H

Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00 du lundi au samedi inclus	0,70 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, puis 1 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, puis 0 € les 5 1/4 h suivants
---	---

Durée de stationnement de 20 H 00 à 7 H 00	Tarif en € TTC
Tarif soirée	0,70 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,10 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,30 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,60 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 2 € le 3 ^{ème} 1/4 d'heure de la 2 ^{ème} heure puis 0 € les 1/4 h suivants

Forfait 24 H 00	10,00 €
-----------------	---------

tarif Dimanches et Jours Fériés	0,70 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,10 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,20 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, puis 0 € du 1/4 h
---------------------------------	--

Forfait ticket ou badge perdu	15,00 €
-------------------------------	---------

Le parking sera ouvert au public 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour les véhicules et deux roues motorisés.

Il sera donc accessible aux usagers horaires (détenteur d'un ticket pris en entrée), aux abonnés et aux usagers concessionnaires (titulaire d'un contrat de concession de stationnement de long terme).

L'accès piétons sera possible dans le parking Hôtel de Ville :

- pour les usagers (horaires, abonnés et concessionnaires) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

PARKING DE LA BRECHE

Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H 00	Tarif horaire TTC :
De 0 H 00 à 0 h 15	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 h 30	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H	GRATUIT
De 1 H 00 à 1 H 15	0,60 €
De 1 H 15 à 1 H 30	0,90 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €
De 2 H 00 à 2 H 15	1,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €
De 2 H 45 à 3 H 00	2,70 €
De 3 H 00 à 5 H 00	0,30 € par 1/4 h
De 5 H 00 à 7 H 00	0,20 € par 1/4 h
De 7 H 00 à 7 H 45	0,10 € par 1/4 h
De 7 H 45 à 13 h 00	0,00 € du 1/4 h

Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00 du lundi au samedi inclus	0 € la 1 ^{ère} heure, puis 0,60 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 0,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 1 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 0 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure
--	---

Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarif TTC :
Tarif soirée	0 € la 1 ^{ère} heure, puis 0,60 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 0,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,20 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,50 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,80 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 3 ^{ème} heure, 2 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 3 ^{ème} heure, puis 0 € du 1/4 h.

Forfait 24 H	7,00 €
---------------------	---------------

Tarif Dimanches et jours fériés	0€ la 1 ^{ère} heure, 0,60 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 0,90 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,20 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 0€ du 1/4 h
--	--

Forfait ticket badge perdu	15,00 €
-----------------------------------	----------------

L'accès piétons sera possible dans le parking de la Brèche.

- pour les usagers (horaires, abonnés) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).
- les passants pourront traverser l'ouvrage par allée centrale sans avoir garé leur véhicule lorsque les portes d'accès sont ouvertes (de 8 H à 23 H 7 jours / 7).

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
PARKINGS MARCEL PAUL – LA ROULIERE

Stationnement payant 24 h / 24 h tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due.

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H00	Tarifs TTC
De 0 H à 0 H 15	0,50 €
De 0 H 15 à 0 H 30	0,70 €
De 0 H 30 à 0 H 45	0,90 €
De 0 H 45 à 1 H	1,10 €
De 1 H à 1 H 15	1,30 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,50 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,70 €
De 1 H 45 à 2 H	1,90 €
De 2 H à 2 H 15	2,10 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,30 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,50 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €
De 3 H à 5 H	0,20 € par 1/4h
De 5 H à 10 H	0,10 € par 1/4h
De 10 H à 13 H	0,00 € du 1/4h

Tarif pause déjeuner de 12 h à 14 h du lundi au samedi inclus	0,50 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,70 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,90 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, puis 0 € les 4 1/4 h suivants
---	---

Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarifs TTC
Tarif soirée	0,50 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,70 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,90 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,10 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,30 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,50 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,70 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 1,90 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, 2 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 3 ^{ème} heure puis 0 € les 4 1/4 h suivants.

Forfait 24 H 00	10,00 €
-----------------	---------

Tarif Dimanches et Jours Fériés	0,50 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,70 € le 2 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 0,90 € le 3 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,10 € le 4 ^{ème} 1/4 h de la 1 ^{ère} heure, 1,20 € le 1 ^{er} 1/4 h de la 2 ^{ème} heure, puis 0€ du 1/4h
---------------------------------	--

Forfait ticket badge perdu	15,00 €
----------------------------	---------

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

PARKING DU MOULIN DU MILIEU

Stationnement payant de 9 H à 20 H tous les jours sauf dimanches et jours fériés
Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 9 h à 20 h	Tarifs TTC:
De 0 H à 0 H 15	0,70 €
De 0 H 15 à 0 H 30	0,90 €
De 0 H 30 à 0 H 45	1,10 €
De 0 H 45 à 1 H	1,30 €
De 1 H à 1 H 15	1,60 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,90 €
De 1 h 30 à 1 H 45	2,20 €
De 1 H 45 à 2 H	2,50 €
De 2 H à 2 H 15	2,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	3,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	3,40 €
De 2 H 45 à 3 H	3,70 €
De 3 H à 8 H 15	0,30 € par 1/4h
De 8 H 15 à 11 H	0,00 € du 1/4h

Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00

0,70 € le 1^{er} 1/4 h de la 1^{ère} heure, 0,90 € le 2^{ème} 1/4 h de la 1^{ère} heure, 1 € le 3^{ème} 1/4 h de la 1^{ère} heure, puis 0 € les 5 1/4 h suivants

Durée de stationnement de 20 h à 9 h	Tarifs TTC:
De 20 H 00 à 09 H 00	GRATUIT
Forfait 24 H 00	10,00 €
Forfait Dimanches et jours fériés	GRATUIT
Forfait ticket badge perdu	15,00 €

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

ABONNEMENTS

Tarifs	Marcel PAUL TTC * Henri GELIN TTC	La Roulière TTC *	Jacques DE LINIERS TTC	Hôtel de ville TTC* BRECHE TTC SAINT JEAN TTC * SAINT VAIZE TTC	CURE	MURIER
Mensuel	55 €	55 €	55 €	70 €	58,87 €	69,18 €
Annuel	550 €	550 €	550 €	700 €	647,50 €	760,90 €
Résident mensuel	40 €	30 €	40 €	60 €	-	-
Résident annuel	400 €	300 €	400 €	600 €	-	-
Actif/ étudiant mensuel	50 €	30 €	50 €	65 €	-	-
Actif/ étudiant annuel	500 €	300 €	500 €	650 €	-	-
Caution					30,49 €	30,49 €
Perte, vol, dégradation de la carte d'accès (pour abonnés)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €

PARKING MARCEL PAUL* - Tarifs spécifiques : abonnements en grand nombre

Nombres d'abonnements **	Tarifs mensuels par abonnement
de 1 à 50	55 € TTC
de 51 à 100	30 € TTC
de 101 à plus	25 € TTC

*** pour répondre strictement aux besoins des personnels des entreprises et des administrations situées dans le périmètre du stationnement payant, ces abonnements sont délivrés et gérés sur un compte client unique*

* Tous les tarifs fixés en dehors du tarif d'abonnement de base (tarif mensuel ou tarif annuel) pour chaque parc de stationnement géré par concession font l'objet d'une facturation par l'exploitant du stationnement, égale à la différence entre le tarif de base et les tarifs spécifiques.

Pour les parkings Cure et Mûrier :

En cas de perte, de vol ou de dégradation de la télécommande, une seconde sera remise à l'abonné moyennant le paiement d'une nouvelle caution
 Une somme forfaitaire de 1 € TTC, sera exigée par demande d'ouverture manuelle consécutive à un oubli du titre d'accès ou à un mauvais cycle de la carte.

Justificatifs à fournir :

Pour tous une copie de la carte grise.

Résident : Copie de la taxe d'habitation (exceptionnellement contrat de bail en vigueur ou acte d'achat la première année de résidence) justifiant d'une adresse dans le périmètre de stationnement payant, plus copie de la carte grise des véhicules enregistrés à la même adresse que la taxe d'habitation. Les ayants droit sont limités à deux abonnements par habitation.

Actif (personne physique ou morale) : Attestation de l'employeur ou copie de la Cotisation Foncière des Entreprises ou attestation sur l'honneur du dirigeant, justifiant d'une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant.

Etudiant (personne physique) : Copie de la carte d'étudiant, d'un certificat de scolarité en cours de validité ou d'un justificatif de l'organisme de formation.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

CONCESSIONS DE STATIONNEMENT A LONG TERME

Marcel Paul, La Roulière, Saint-Jean, Hôtel de Ville

DUREE	TARIFS	<i>HT</i>	<i>TVA 20%</i>	<i>TTC</i>
15 ANS		4 416,66 €	883,34 €	5 300,00 €
20 ANS		5 833,33 €	1 166,67 €	7 000,00 €
32 ANS		7 916,66 €	1 583,34 €	9 500,00 €

Charges de fonctionnement

Les charges annuelles applicables aux concessions de stationnement à long terme sont établies à partir du compte de résultat de l'exercice 1997, soit 193,54 € HT par place

Ces charges font l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier de chaque année par application de la formule :

$$P = Po \left(0,20 \frac{PsdA}{PsdAo} + 0,80 \frac{Sm}{Smo} \right)$$

dans laquelle :

P = Prix révisé

Po = Prix d'origine (1997)

PsdAo et Smo = indices de juillet 1997

PsdA et Sm = indices de juillet de l'année précédant l'année de révision.

Sm , nouvelle dénomination : ICHTTS1

PsdA, nouvelle dénomination FSD1

La facturation de ces charges interviendra au cours du 1er trimestre de l'année suivant l'année de révision pour les concessions de stationnement à long terme souscrites depuis le 25 septembre 1998.

A l'échéance du contrat de concession de stationnement à long terme, le souscripteur pourra soit :

- 1 - souscrire un nouveau contrat de concession à long terme selon les tarifs en vigueur l'année du renouvellement.
- 2 - souscrire un contrat d'abonnement annuel ou mensuel dans le même parking où était souscrit le précédent contrat de concession.

Si la deuxième option est retenue, l'abonnement pourra être contracté de suite, sans tenir compte d'une quelconque liste d'attente, et ce afin d'éviter toute rupture de prestation.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
FORFAITS et TICKETS
 NON REMBOURSABLES

Tarifs (Tickets)	HOTEL DE VILLE	BRECHE	MARCEL PAUL	LA ROULIERE	MOULIN DU MILIEU
CONGRES Commande minimum : 20 unités durée de validité : 1 journée	8,00 €	7,00 €	3,50 €	3,50 €	
TICKETS-BONS DE PAIEMENT Commande minimum : 100 unités 1/2 heure 1 heure 2 heures	0,90 € 1,30 € 2,50 €	0,90 € 1,50 € 2,70 €	0,70 € 1,10 € 1,90 €	0,70 € 1,10 € 1,90 €	0,90 € 1,30 € 2,50 €
TICKETS "1 sortie" Commande minimum : 100 unités	8,00 €	7,00 €	5,00 €	5,00 €	

Tarifs FORFAITS	HOTEL DE VILLE	BRECHE	MARCEL PAUL	LA ROULIERE	ST JEAN	H GELIN
week-end semaine 1 mois	25,00 €		10,00 € 20,00 €	10,00 € 20,00 €	12,00 € 25,00 €	10,00 € 20,00 €
	<small>confère tarif abonnement</small>					
Cartes perdues ou détériorées	15,00 €		15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Caution titre d'accès	8,00 €		8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

ZONE ROUGE

ZONE ORANGE

ZONE VERTE

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h	Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Tous les jours sauf dimanche et jours fériés Limité à 2 heures	

Forfait stationnement par jour dans une case (déménagement, travaux, ...) : 7 €

Paiement minimum : 0,60 €

Paiement de toutes sommes intermédiaires possible de 0,60 € à 2,40 € par tranche de 0,10 €

Temps en mn	Montant en €
30	0,60
35	0,70
40	0,80
45	0,90
50	1,00
55	1,10
60	1,20
65	1,30
70	1,40
75	1,50
80	1,60
85	1,70
90	1,80
95	1,90
100	2,00
105	2,10
110	2,20
115	2,30
120	2,40

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Tout les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 8 heures

Forfait stationnement par jour dans une case
(déménagement, travaux, ...) : 5 €

Paiement minimum : 0,80 €

Paiement de toutes sommes intermédiaires possible de 0,80 € à 5 € par tranche de 0,10 €

Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Montant en €
60	0,80	270	2,90
69	0,90	280	3,00
78	1,00	290	3,10
87	1,10	300	3,20
96	1,20	310	3,30
105	1,30	320	3,40
114	1,40	330	3,50
120	1,50	340	3,60
132	1,60	350	3,70
144	1,70	360	3,80
156	1,80	370	3,90
168	1,90	380	4,00
180	2,00	390	4,10
190	2,10	400	4,20
200	2,20	410	4,30
210	2,30	420	4,40
220	2,40	430	4,50
230	2,50	440	4,60
240	2,60	450	4,70
250	2,70	460	4,80
260	2,80	470	4,90
		480	5,00

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
STATIONNEMENT SUR VOIRIE
ZONE ROUGE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Barra (rue)	21		4
Cholois (rue Emilie)	41		2
Gare (rue de la)	45		7
Limoges (avenue de)	19		3
Paris (avenue de)	9	Entre la rue Terraudière et l'av des Martyrs de la Résistance	2
Paul (rue Marcel)	8		1
Quatorze Juillet (rue du)	12		3
Saint Hilaire (place)	112		5
Sémard (place Pierre)	23	Hors parking SNCF géré par EFFIA	1
Viala (rue)	8		1
TOTAL	298		29

ZONE ORANGE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Arc (rue Jeanne d')	5		1
Barbezière (rue)	9		1
Baugier (rue)	12		3
Bion (rue)	10		2
Comédie (rue de la)	6		2
Cure (rue de la)	7		1
Duguesclin (rue)	4		1
Gare (rue de la) Place du Roulage	4		1
Largeau (rue du Général)	8		1
Mellaise (place)	5		1
Notre Dame (rue du Parvis)	4		1
Pérochon (rue Ernest)	24		5
Rabelais (rue)	4		1
Saint Gaudens (rue)	5		1
Saint Jean (place)	26		2
Tourniquet (rue du)	5		1
Verdun (avenue de)	28		4
Vingt Quatre Février (rue du)	17		5
TOTAL	183		34

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
STATIONNEMENT SUR VOIRIE
ZONE VERTE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Abreuvoir (rue de l')	7		1
Alsace Lorraine	27		6
Bellune (parking)	84		2
Biscarra (parking)	80		2
Capucins (place des)	142	Partie côté rue de la Corderie	4
Chanzy (place)	229		5
Crémeau (rue)	12		2
Espingole (rue(3)+parking(11) de l')	14		2
Faisan (rue du)	3		1
Gambetta (rue)	19		2
La Rochelle (avenue de)	69	Entre la rue Chabaudy et la rue de la Marne	4
Main (boulevard)	25		2
Paris (avenue de)	112	Entre la rue Terraudière et les rues de Strasbourg ou Souché	17
Port (place du)	29		2
Proust (rue Paul François)	86		13
Quatorze Juillet	13	Entre la rue de la Gare et la rue des 3 Coigneaux	2
Regratterie (quai de la)	8	Partie Basse	1
Rempart (rue du)	12		3
Rousseau (rue Jean Jacques)	2		1
Saint André (rue)	6		1
Saint André (parvis)	8		1
Saint Gelais (rue)	18		4
Saint Jean d'Angély (avenue)	8		1
Sanitat (rue du)	12		1
Segretain (rue)	15		2
Strasbourg (place de)	10		1
Tartifume (rue)	4		1
Tartifume (parking)	197		5
Terraudière (rue de la)	7	Entre av de Paris et rue de Bellune	1
Trois Coigneaux (rue des)	24		4
Voltaire (rue)	6	Entre rue Tartifume et av de Paris	1
TOTAL	1288		95

 S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIFS "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

SUR LES EMPLACEMENTS DES ZONES VERTE, ROUGE ET ORANGE GERES PAR HORODATEURS

Accessible par PIAF *	
Durées	TARIFS
	Prix en €uros
Heure	0,60 €
Jour	4,80 €

Paiement par tranche de 0,10 €

*PAIEMENT AU MOYEN DES BOITIERS PIAF

SUR LES EMPLACEMENTS PAYANTS PAR HORODATEUR DE LA ZONE VERTE ROUGE et ORANGE

Le boîtier PIAF est utilisable sur les zones de stationnement verte, rouge et orange au même tarif que les autres moyens de paiement.

Le décompte des sommes dues se fait automatiquement par le boîtier PIAF, par unité de 0,10 € déduction faite des créneaux de gratuité.

Comment ça marche :

- sélectionner la zone de stationnement

Zone rouge, limitée à 2 heures payantes

Zone verte, limitée à 8 heures payantes

Zone orange, limitée à 2 heures payantes

Zone Résident / Actif, limitée à 8 heures payantes

Zone forfait actif

La couleur de la zone est repérable par la pastille de couleur située en tête de chaque horodateur et par la couleur de la plaquette tarif située en façade de l'horodateur (exceptée zone résident/actif et forfait actif).

- accrocher le PIAF au rétroviseur intérieur du véhicule (l'affichage doit être lisible de l'extérieur).

L'appareil débite automatiquement les unités selon la grille tarifaire de la zone choisie jusqu'à l'enlèvement de la carte.

Le boîtier PIAF est délivré moyennant le versement d'une caution de 30,49 €uros. Si le boîtier PIAF est perdu ou détérioré, une nouvelle caution est demandée.

Le rechargement d'unités se fait à la So Space ou sur monpiaf.fr.

TARIF "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

CONDITIONS PARTICULIERES

Le tarif « résident actif horaire » est géré par le Piaf.

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est accessible à toute personne physique ou morale domiciliée :

- en bordure d'un tronçon de rue payante ou d'une place payante,
- sur une voie piétonne ou interdite au stationnement dans le périmètre payant tel que désigné sur le plan en annexe.

Les ayants droit sont limités à deux boîtiers par foyer ou par activité. Ces derniers sont attribués :

. aux résidents qui justifient d'une taxe d'habitation (exceptionnellement contrat de bail en vigueur ou acte d'achat la première année de résidence) ;

. aux actifs justifiant d'une Cotisation Foncière des Entreprises ou attestation sur l'honneur signée du Dirigeant ;

. aux associations justifiant d'un bail en vigueur ;

. aux employés des administrations justifiant d'une demande formulée sur papier à en-tête de ladite administration.

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est applicable en zones verte, rouge et orange tous les jours sauf dimanches, jours fériés et journées gratuites pour tous, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (8 h payantes) ou de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (7 h payantes).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIF « FORFAIT ACTIF »

CONDITIONS PARTICULIERES :

Le tarif « forfait actif » est accessible aux usagers venant travailler en centre-ville et utilisant pour se rendre sur leur lieu de travail un véhicule automobile qui reste en stationnement pendant ce temps de travail.

L'objectif est de permettre à ces usagers de bénéficier d'un tarif plus favorable que celui des abonnements mensuels.

Le tarif « forfait actif » est appliqué sur des parcs de surface, hors voiries, situés en périphérie de l'hyper-centre. Il est appliqué aux usagers ayant fait reconnaître leurs qualités d'actifs (la présentation d'une attestation de l'employeur justifiant une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant (ou à proximité, dans le voisinage) et de la carte grise du véhicule sont nécessaires pour bénéficier du tarif « forfait actif »).

Le contrat « forfait actif » est établi à l'ordre du souscripteur et permet de bénéficier d'un horodateur portatif pour stationner sur un des parkings suivants :

Parking TARTIFUME	197 places
Parking BELLUNE	84 places
Avenue de la ROCHELLE	71 places
Place des CAPUCINS	142 places
Place CHANZY	229 places

Tarif : 1,50 € par jour ouvrable (du lundi au samedi) accessible par horodateur portatif PIAF.

Les bénéficiaires du tarif « forfait actif » doivent impérativement être des personnes physiques qui exercent une activité professionnelle dans un lieu situé à proximité du parking sur lequel elles souhaitent bénéficier d'un droit de stationnement : il peut s'agir de salariés mais aussi de travailleurs indépendants (employés de commerces et de services, artisans, fonctionnaires, ...).

L'usager « forfait actif » pourra être le bénéficiaire ou, le cas échéant, la personne morale qui l'emploie. Dans ce cas, les droits de stationnement pourront être souscrits et le tarif acquitté par la personne morale pour le compte de ses préposés nommément désignés et dont le véhicule est identifié.

Seuls les véhicules utilisés pour le déplacement quotidien domicile/travail pourront être stationnés sous le régime « forfait actif » (il s'agira le plus souvent du véhicule personnel du bénéficiaire du « forfait actif » mais il pourra aussi s'agir d'un véhicule de fonction). En conséquence, les véhicules de société non affectés à titre permanent à une personne physique pour des déplacements qui incluent le trajet quotidien domicile/travail ne pourront stationner sous le régime du tarif « forfait actif ».

Un usager ne peut bénéficier que d'un seul forfait actif (un seul horodateur portatif) valable au maximum pour deux véhicules.

* Les usagers du parking Bellune, pourront, si ce parking est complet, utiliser leur forfait actif au parking Tartifume.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT DES RESIDENTS EN ZONE VERTE, ZONE ROUGE ET ORANGE : MACARONS (Emplacements de stationnement gérés par horodateurs)



LES AYANTS DROIT :

Les ayants droit doivent justifier d'une taxe d'habitation (exceptionnellement contrat de bail en vigueur ou acte d'achat la première année de résidence) dans le périmètre payant défini par le conseil municipal.

Les ayants droit sont limités à deux macarons par taxe d'habitation avec cartes grises des véhicules enregistrés (un véhicule par macaron) à la même adresse que celle de la taxe d'habitation.

LES FORFAITS :

- 15 euros mensuels ou 150 euros par an pour le premier véhicule ;
- 18 euros mensuels ou 180 euros par an pour le deuxième véhicule.

OU STATIONNER ?

Sur tous les emplacements de stationnement payants des zones verte rouge et orange gérées par horodateurs.

La zone verte, la zone rouge et la zone orange seront découpées en cinq secteurs. Les ayants droit pourront stationner leur véhicule sur tout le secteur dans lequel se situe leur domicile sauf sur le secteur E où aucun stationnement résident n'est autorisé.

Les Résidents du secteur central « E », peuvent donc choisir d'être affectés au secteur de stationnement de leur choix.

Les droits de stationnement justifiés par le macaron, sont exclusifs de toute garantie, et en particulier, n'impliquent aucune réservation d'emplacement à la charge de la Ville de Niort.

LE MACARON :

- 1 couleur différente par secteur, valable pour une durée d'un mois ou d'un an ;
- Sur ce macaron sont rappelés le numéro du véhicule enregistré et la fin de validité.

OU COLLER LE MACARON ?

Sur le pare-brise avant du véhicule côté conducteur.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT LONGUE DUREE (période de congés par exemple)

Conformément aux dispositions du Code de la Route, un véhicule ne pourra être laissé en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs.

(Article L 417-1 du Code de la Route).

Les résidents seront donc invités à se rapprocher de la SO SPACE pour prendre des dispositions en vue de souscrire un abonnement temporaire dans un des ouvrages de stationnement de leur choix.

Il ne sera procédé à aucun remboursement même en cas de déménagement.

En cas de changement de véhicule, l'usager devra rapporter son macaron d'origine à la SO SPACE qui lui en délivrera en échange un nouveau indiquant la nouvelle immatriculation.

Le véhicule pourra être verbalisé en cas de dépassement de la date de validité du forfait ou si le stationnement ne s'effectue pas sur la zone correspondant à la couleur du macaron.

- L'usager sera informé par affichage à l'accueil de la SO SPACE du fait qu'il doit réclamer son reçu de paiement ou de remplacement de son macaron.
- Une copie de chaque reçu et de chaque macaron mensuel sera transmis chaque fin de mois au Trésorier Principal Municipal.

CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UN MACARON DANS LES CAS PARTICULIERS SUIVANTS :

1. Personne ayant sa résidence principale hors Niort et travaillant toute la semaine sur Niort, louant la semaine un logement sur Niort pour lequel elle paie une taxe d'habitation. La carte grise n'est pas à la même adresse que sa taxe d'habitation sur Niort.

Délivrance sous condition que le nom et le prénom soient identiques sur la taxe d'habitation du logement à Niort et sur la carte grise.

2. Couple vivant sous le même toit mais un seul nom apparaît sur la taxe d'habitation. La carte grise du demandeur est à la même adresse que celle de la Taxe d'Habitation servant de justificatif.

1ère année : déclaration de revenus avec adresse identique à celle de la carte grise ou bail en vigueur si le nom apparaît dessus;

2ème année : il est impératif que les deux noms apparaissent sur la taxe d'habitation.

3. Véhicule de fonction (ou véhicule en leasing) avec adresse de la carte grise et nom différents des coordonnées de la taxe d'habitation.

Fournir une attestation de l'employeur.

Les nom et prénom sur l'attestation de l'employeur doivent être identiques à ceux figurant sur la taxe d'habitation.

4. Etudiant qui loue un appartement ayant une voiture appartenant à ses parents

Fournir la taxe d'habitation au nom de l'étudiant ou de ses parents

Carte grise : quelque soit le nom et l'adresse

Copie du livret de famille attestant la filiation (reprenant le nom d'au moins un des 2 parents).

5. Personne ne payant pas de taxe d'habitation car non imposable :

Fournir copie de l'avis de non imposition

6. Personne vivant en colocation

Fournir copie de la déclaration de revenus ou facture EDF.

Tarif « CLIENTS DES HOTELS »

Les clients des hôtels peuvent stationner leurs véhicules dans les parkings : Brèche, Marcel Paul, Roulière et Hôtel de Ville, au tarif de 2 € TTC la nuit (stationnement de 19 H 30 à 9 H), afin de résoudre, en partie, les problèmes de stationnement anarchique la nuit en centre-ville et d'offrir aux hôteliers des possibilités de stationnement pour leurs clients.

Ce tarif sera pris en charge par les hôtels en fonction du nombre de clients bénéficiant du stationnement de 19 H 30 à 9 H dans les parkings Brèche, Roulière et Hôtel de Ville.

Ce tarif sera applicable lors de la mise en place d'un appareil de type « bonificateur » permettant de valider le ticket au moment de la fin du séjour.

L'exploitant du stationnement adresse, chaque mois, une facture à l'hôtel pour paiement.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES**STATIONNEMENT DE VELOS**
DANS L'ABRI-VELOS MARCEL PAUL

TOUT PUBLIC	TARIF TTC	
1 abonnement vélo	5 €/mois	50 €/an

MODALITES PARTICULIERES :

Un badge d'accès est remis après établissement d'un contrat par l'exploitant (fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois).

OFFRES COMPLEMENTAIRES :

Les garages concernés pour le stationnement de vélos à Marcel Paul sont les suivants :

- Saint Vaize
- Jacques de Liniers
- Henri Gelin
- Hôtel de Ville
- La Roulière
- Saint Jean
- Brèche

- 1 € supplémentaire à l'abonnement mensuel véhicule permet le droit mensuel de stationnement d'un vélo au garage Marcel Paul.

- 10 € supplémentaires à l'abonnement annuel d'un véhicule permettent le droit annuel de stationnement d'un vélo au garage Marcel Paul.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

CASES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

LES CASES SONT MATERIALISEES PAR LE LOGO



La loi 2015-300 du 18 mars 2015 prévoit que les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, peuvent utiliser à titre gratuit et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule, les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement peuvent soumettre les titulaires de cette carte au paiement de la redevance de stationnement en vigueur.

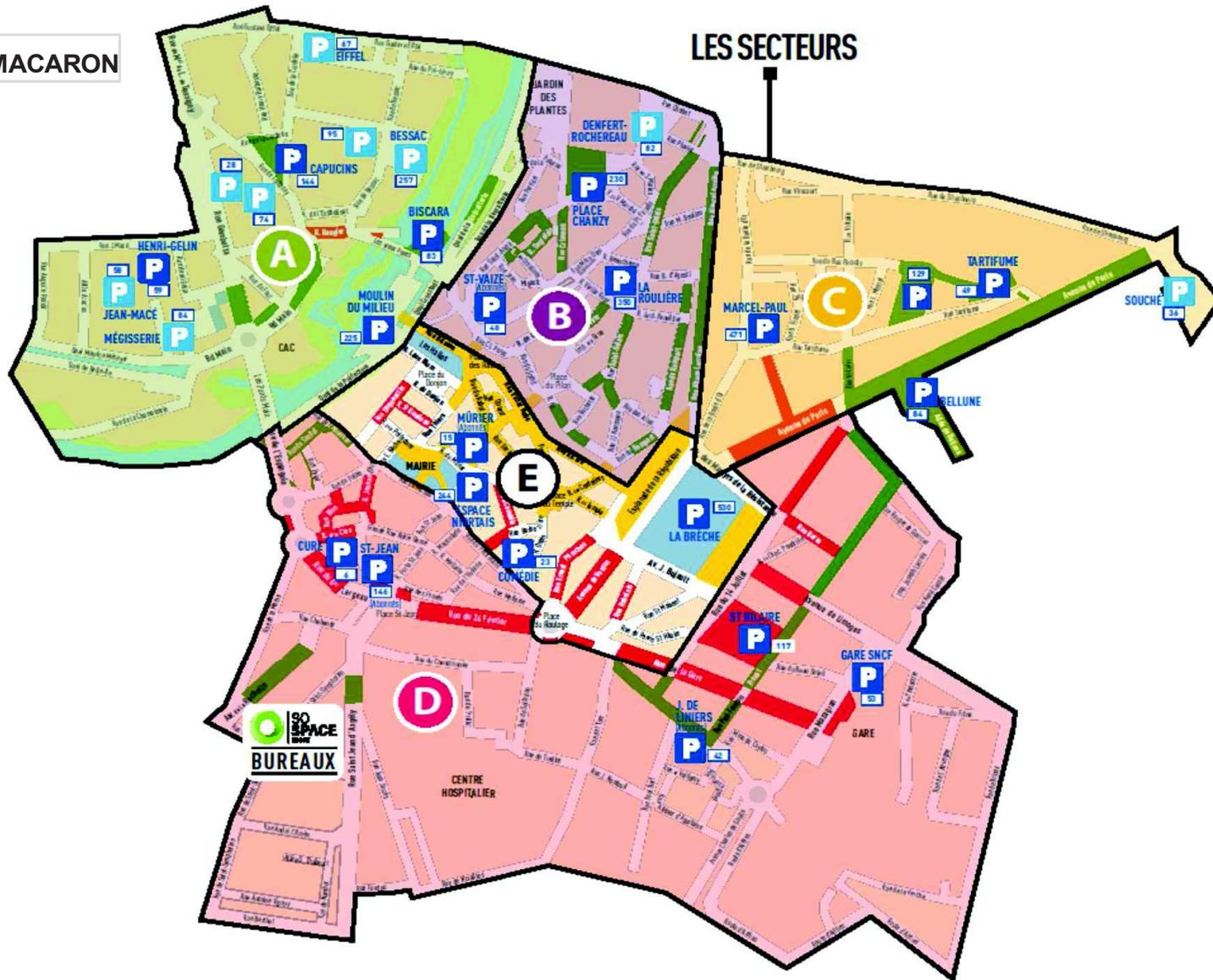
Le conseil municipal décide de faire application de la possibilité offerte par la loi de soumettre les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, au paiement de la redevance en vigueur pour les entrées dans les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et sortie.

CASES DE STATIONNEMENT RAPIDE

Les cases stationnement rapide permettant le stationnement gratuit des véhicules sont matérialisées au sol par une bande rouge. Sur celles-ci, la durée de stationnement ne doit pas excéder la durée prévue par arrêté municipal, conformément à l'article R 417-12 du Code de la Route.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

PLAN MACARON



S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

PLAN DU STATIONNEMENT



- LÉGENDE**
- █ Zone verte longue durée
 - █ Zone orange courte durée
 - █ Zone rouge courte durée
 - █ Zone piétonne
 - P Parking gratuit
 - P Parking payant
 - 245 Nombre de places

STATIONNEMENT